



Sommaire

3 Introduction

4 Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Développement ferroviaire
Vision 2050
Région de planification
Léman Express
Léman 2030
Admission des médecins
Soins infirmiers
Financement moniste
Frein aux coûts de la santé
Juste prime
Rente-pont chômage
Loi sur les stupéfiants
Surveillance de la LPP
Répartition des tâches
Réforme de la péréquation
Vaud à nouveau contributeur
Recherche et innovation
Urgences et feux bleus
Agenda Intégration
Programme d'intégration
Loi sur le CO₂
TVA sur les subventions
Agriculture
Agroscope
Aménagement du territoire
Accord institutionnel
Aide aux médias
Identité électronique
Service national des adresses
Un président vaudois
Égalité dans les entreprises

Bruit
Registres fonciers
Erasmus
Tort moral et frais de justice
Vaud sous la Coupole
Votations fédérales 2020
Covid-19

24 Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale

Suisse occidentale
Conférence des gouvernements
Conférence du numérique
Cyberadministration
Greater Geneva Bern area
Trust Valley
Métiers du pénitentiaire
Groupement de sécurité
Agglomération Rivelac
Chablais Agglo
Politique régionale
Cybersanté
Formation des médecins
Formation de soignant-e-s
Proches aidants
École de maturité
Gymnase intercantonal
Éducation numérique
École et égalité
Entretien des autoroutes

32 Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Interreg France-Suisse
Coopération territoriale

Desserte lacustre
Liaisons TGV
Covoiturage jurassien
Conseil du Léman
Industrie lémanique
Patrimoine mécanique
Arcjurassien.ch

36 Le Canton de Vaud sur la scène internationale

JOJ Lausanne 2020
Du sport aux études
Hautes écoles à l'international
ThinkSport
Fédérations sportives
Vaud-Jiangsu
Plateforme 10 à artgenève
Rapatriement humanitaire
Coopération et développement

41 Annexe I

Conventions-programmes
Accords intercantonaux

43 Annexe II

Consultations fédérales

45 Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

Impressum

Rapport sur les affaires extérieures 2020

Selon les dispositions de l'art. 60 de la loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'État soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil. La Commission, composée de 15 membres, était présidée en 2020 par Étienne Räss ; puis, dès le 1^{er} décembre, par Pierre Zwahlen.

Couverture

Le Canton de Vaud et les communautés de communes françaises travaillent de concert au développement de la mobilité lacustre transfrontalière, notamment sur la ligne Lausanne-Évian. Deux nouveaux bateaux, plus économiques et respectueux de l'environnement, compléteront l'offre dès 2023. ©ILLUSTRATION CGN

Préresse Chantal Moraz. **Relecture** Marie Chevalley. **Impression** DAL.

Contact/Commandes Office des affaires extérieures – Téléphone 021 316 44 11 – info.oae@vd.ch

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2020. Sans être exhaustif, il revient sur les principales démarches entreprises par le Conseil d'État pour défendre les intérêts du Canton dans les dossiers de politique fédérale. Ce rapport recense également les principales collaborations intercantionales, transfrontalières et les échanges sur le plan international. Enfin, il évoque les actions menées par le Gouvernement afin de promouvoir l'image et favoriser le rayonnement du canton. Prioritairement destiné à informer le Grand Conseil, et plus particulièrement sa Commission sur les affaires extérieures, ce document s'adresse aussi à un public plus large, les institutions et les partenaires du Canton de Vaud, par exemple.

Les activités de relations extérieures de l'année passée sous revue ont été fortement conditionnées par la crise sanitaire. Rarement le besoin d'échange, de coordination voire de collaboration aura été aussi intense. Tant à l'échelle intercantonale qu'avec la Confédération ou au niveau transfrontalier. Que ce soit pour échanger informations et expériences ou pour trouver des solutions pragmatiques à des problèmes très pratiques. Le présent rapport ne cherche pas à retracer de manière complète ces interactions, mais à en illustrer l'intensité.

Comme le prévoit la Constitution vaudoise et selon les dispositions de la loi sur l'organisation du Conseil d'État, le Gouvernement a entretenu des échanges réguliers avec la députation vaudoise aux Chambres fédérales. Malgré les contraintes sanitaires et grâce à la mise à disposition de la salle du Grand Conseil, la Conférence des affaires fédérales s'est tenue à quatre reprises. Au-delà des questions relatives aux interventions sur les fronts de la crise sanitaire et économique, les échanges ont porté sur nombre de dossiers courants. Dont le financement et pilotage du système de santé par exemple, le développement de l'administration numérique ou encore le futur des relations Suisse-Union européenne.

Ce rapport consacre également quelques lignes et illustrations aux Jeux Olympiques de la jeunesse *Lausanne 2020*. Athlètes, observateur-trice-s et organisateur-trice-s, ou encore le public qui a suivi les compétitions en nombre, tous et toutes ont salué le bon esprit de ces jeux. Le Canton de Vaud et la capitale olympique ont démontré leur attachement au sport et aux valeurs du Mouvement olympique en organisant une compétition internationale à dimension humaine.

Le Canton de Vaud sur la scène fédérale



En 2020, le Conseil d'État s'est engagé à défendre les intérêts du canton sur des dossiers fédéraux majeurs, comme le transport ferroviaire, le frein aux coûts de la santé, l'environnement, l'agriculture, l'aménagement du territoire ou encore la recherche.

Le Canton de Vaud s'engage pleinement sur la scène fédérale pour travailler en partenaire attentif et responsable avec la Confédération. Il veille à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées avec d'autres cantons.

Développement ferroviaire

Alors que le PRODES étape 2035 a fait l'objet d'un arrêté fédéral en 2019, des mesures d'optimisation des projets d'offre sont toujours en cours de traitement. Ainsi, plusieurs études se sont poursuivies

durant l'année 2020. Pour l'axe Lausanne – Genève, il s'agit de s'assurer de la compatibilité des mesures infrastructurelles qui seront prises dans le cadre de l'étape d'aménagement 2035 avec les développements identifiés à mettre en œuvre lors d'une étape ultérieure. Par ailleurs, les études d'horaires se sont poursuivies sur les axes Lausanne – Brigue et Lausanne – Berne afin d'améliorer encore les dessertes prévues dans le projet d'offre 2035. Enfin, le projet du prolongement du tracé de l'Aigle-Leysin jusqu'aux remontées mécaniques qui fait partie des projets retenus pour bénéficier de financements fédéraux dans le cadre de l'étape

d'aménagement 2035, est optimisé pour renforcer la desserte en transports publics de Leysin. Le nouveau tracé ferroviaire souterrain, depuis l'entrée du village jusqu'aux télécabines, desservira le centre de la station et comprendra trois nouveaux arrêts mieux localisés. Pour relier le haut, qui ne sera plus desservi par le train, au bas du village, un projet de funiculaire est à l'étude.

Vision 2050

L'objectif de la stratégie Vision 2050 du Conseil d'État est d'augmenter fortement la capacité des lignes ferroviaires vaudoises tout en garantissant un lien fort avec le reste de la Suisse et les pays voisins. Le Grand Conseil a accordé onze millions de francs au Conseil d'État en juin 2020 pour mener les études indispensables à l'obtention des financements fédéraux. Parmi les pistes de réflexion prioritaires, la diminution du temps de parcours entre Berne et Lausanne ainsi qu'une nouvelle ligne à destination de Genève sont identifiées. Vision 2050 permettra également de réfléchir à un développement conséquent du RER Vaud et des chemins de fer régionaux. Le Canton mise sur un développement ambitieux du rail pour faciliter les déplacements des biens et des personnes tout en diminuant fortement l'impact sur l'environnement. Il répond ainsi aux défis climatiques et de mobilité.

Région de planification

Le Canton de Vaud fait partie de la région de planification de la Conférence des transports de la Suisse occidentale, qui est le partenaire supracantonal de la Confédération dans le cadre du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire. L'étape d'aménagement 2035 a été décidée par le Parlement en juin 2019. Afin que les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud puissent participer aux organes de pilotage et de suivi des projets de construction, respectivement d'études (par exemple les études du corridor Genève – Lausanne – Fribourg – Berne), ceux-ci se sont accordés durant le second trimestre 2020 sur une nouvelle organisation. Cette organisation permettra au Conseil d'État de suivre l'évolution des projets et les études stratégiques en lien avec le développement des transports de son territoire.

Léman Express

Le réseau transfrontalier Léman Express a été inauguré en décembre 2019. La première année de fonctionnement a fait l'objet d'un suivi spécifique entre les autorités organisatrices des transports, soit la Région Auvergne – Rhône-Alpes, la Confédération, les Cantons de Genève et de Vaud. Ainsi, dans le



Onze millions de francs ont été prévus pour les études liées à la stratégie Vision 2050. Ce projet poursuit deux axes prioritaires : l'augmentation des capacités des lignes ferroviaires vaudoises et la réduction du temps de trajet entre Berne et Lausanne.

cadre des comités techniques et des comités de pilotage, les conséquences des mouvements sociaux en France, puis de la crise COVID-19 et les difficultés techniques en lien avec le matériel roulant et la disponibilité des pilotes de locomotive ont requis toute l'attention des autorités dans le dialogue avec les opérateurs ferroviaires en charge des prestations.

Léman 2030

Le programme Léman 2030 prévoit le doublement de la capacité de la ligne CFF Lausanne-Genève ainsi que le passage à la cadence au quart d'heure des trains du RER Vaud entre Cully et Cossonay ainsi que du Léman Express au centre des agglomérations. Il comprend des investissements pour quelque quatre milliards de francs. En 2020, ce programme a connu plusieurs étapes importantes. En février a eu lieu l'inauguration de la voie de dépassement fret Coppet-Founex. Cette 3^e voie longue de 750 mètres permet de concilier deux types de trafic, les trains voyageurs plus rapides pouvant à cet endroit dépasser les trains marchandises. Les travaux de la gare de Cully ont commencé au printemps. Bien que ce projet ne fasse pas partie de Léman 2030, il y est fortement lié car nécessaire pour la mise en place de la

fréquence au quart d'heure du RER Vaud. Les voies de garage du faisceau des Paleyres ont été mises en service à la fin septembre. Les prérequis au démarrage des travaux de la gare de Lausanne sont ainsi assurés. Enfin, les travaux des quais de la gare de Renens sont terminés et mis en service en décembre.

Admission des médecins

Instrument indispensable aux cantons pour maîtriser l'évolution des coûts de la santé, le dispositif sur l'admission des fournisseurs de prestations était attendu depuis des années. Les débats parlementaires ont été longs et nourris. Pour les cantons, dont le canton de Vaud, l'enjeu consistait à disposer de règles simples qui garantissent un pilotage des soins efficace, au plus près des réalités du terrain. Il s'agissait aussi de ne pas perdre d'un côté ce qui avait été gagné de l'autre. Ainsi, après avoir éliminé une proposition visant à introduire la liberté de contracter, les cantons se sont battus sans relâche concernant deux mesures: la première portait sur la date d'entrée en vigueur de la loi, qu'une partie du Parlement souhaitait lier à l'introduction du financement moniste. La seconde mesure concernait la possibilité, pour les compagnies d'assurance, de recourir



Le programme Léman 2030 répond aux enjeux démographiques et de mobilité de l'Arc lémanique dans un avenir proche. En début d'année, la conseillère d'État Nuria Gorrite et son collègue genevois Serge Dal Busco ont inauguré la voie de dépassement fret Coppet-Founex, en présence de Nicolas Perrin, directeur de CFF Cargo, Peter Jedelhauser, directeur du programme Léman 2030 aux CFF et Pierre-André Meyrat, directeur suppléant de l'Office fédéral des transports.

Pour assurer une couverture complète des soins en Suisse, il faudrait près de 5000 infirmier·ère·s supplémentaires. Le Conseil d'État soutient le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire lancée pour pallier cette pénurie et encourager les carrières dans ce domaine.



© RÉGIS GOLAY/ARCHIVES FONDATION LA SOURCE

contre les décisions des gouvernements cantonaux en matière de limitation des médecins. Les deux mesures ont été rejetées. La loi, adoptée par le Parlement en été, entrera en vigueur en juillet 2021, à la place de l'actuelle clause du besoin transitoire.

Soins infirmiers

Un seul chiffre : 5000. C'est le nombre d'infirmier·ère·s supplémentaires dont aurait besoin la Suisse pour garantir une couverture complète des soins. Or, aujourd'hui, seule la moitié de ce nombre est assurée. Pour pallier cette pénurie et encourager les carrières dans ce domaine, l'Association suisse des infirmières et infirmiers a lancé une initiative populaire en 2017. Celle-ci fait l'objet d'un contre-projet du Conseil fédéral qui est actuellement en discussion au Parlement. Le Conseil d'État soutient le contre-projet et plusieurs décisions parlementaires déjà prises, notamment les aides à la formation qui ne seront pas soumises à condition. Il regrette toutefois que les formations HES, qui sont attractives et permettent d'évoluer vers davantage de responsabilités, ne soient pas davantage promues dans le projet de loi. Le Conseil d'État estime également que la durée de la loi, limitée à huit ans, n'est pas suffisante pour atteindre pleinement les objectifs fixés. Enfin, il rejette fermement une disposition introduite par la commission compétente du Conseil national, qui

demande l'introduction de la « liberté de contracter » au niveau du personnel infirmier. Une telle mesure, que le Parlement a déjà tenté en vain d'introduire pour les médecins, entraînerait une situation d'arbitraire inacceptable, tant pour le personnel que pour les patient·e·s. La disposition fait toujours l'objet d'une divergence entre les deux conseils.

Financement moniste

La réflexion politique sur la réduction des coûts de la santé a donné lieu à de nombreuses initiatives au sein du Parlement fédéral. L'une d'elles concerne la réforme du système de financement des soins ambulatoires et stationnaires. Aujourd'hui, le financement des soins ambulatoires est entièrement assuré par les primes, et le financement stationnaire est réparti pour 45 % à charge des compagnies d'assurance et 55 % à charge des cantons. Le financement dit « moniste » propose la suppression de cette distinction et la participation des cantons aux coûts de l'ambulatoire et de l'hospitalier à hauteur d'environ 25,5 %. Du côté des cantons, un tel changement de paradigme n'est acceptable qu'à certaines conditions, notamment le contrôle des flux financiers par les cantons et l'intégration, dans le système moniste, des soins de longue durée. La question des cliniques privées non conventionnées, qui pourraient facturer 74,5 % des prestations à l'assurance de base, fait

Plusieurs cantons latins, dont Vaud et Genève, font front commun contre des défauts majeurs de la loi sur la surveillance de l'assurance maladie. En déposant trois initiatives, les gouvernements cantonaux demandent une information complète leur permettant de se déterminer en toute connaissance de cause sur les primes, ainsi qu'un encadrement plus strict des réserves des caisses maladie.



également débat et est fermement rejetée par les cantons. Le Conseil national a terminé ses travaux et le Conseil des États devrait se saisir de l'objet en 2021.

Frein aux coûts de la santé

Toujours avec l'objectif de freiner l'augmentation des coûts de la santé, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un premier volet de mesures dans différents domaines du système sanitaire. Si, sur le fond, plusieurs dispositions sont de nature à atteindre l'objectif visé, les cantons sont écartés de plusieurs dispositifs clé du projet. Ne pas les inclure dans le projet d'organisation tarifaire nationale alors même qu'ils sont cofinanceurs du système de santé et compétents pour approuver les tarifs est incompréhensible. Tout comme les exclure de la participation ou mise en place de projets pilotes alors qu'ils ont l'expérience et l'expertise du terrain. La question du droit de recours des compagnies d'assurance contre les décisions cantonales intervient une nouvelle fois, ici contre les listes hospitalières, sans pour autant que l'efficacité au niveau des coûts de la santé ne soit démontrée. Face à cette situation, le canton de Vaud, avec l'ensemble des cantons latins, a engagé des démarches soutenues de sensibilisation des parlementaires de l'Assemblée fédérale. Avec certains succès d'étape. Le Parlement terminera ses travaux au cours du premier semestre 2021.

Juste prime

La juste prime. Ainsi pourrait-on résumer le fil rouge de trois initiatives cantonales soumises, notamment, par les gouvernements de Vaud, Genève et Tessin à leurs parlements respectifs, trois ans après l'entrée en vigueur de la loi sur la surveillance de l'assurance maladie. Que reproche-t-on exactement à cette loi? En premier lieu, le fait que la Confédération a réduit peu à peu les informations fournies aux cantons par les assureurs et limité graduellement leur possibilité de donner leur avis. Ainsi, depuis 2019, l'Office fédéral de la santé publique n'a plus transmis les données relatives aux primes et a invité les cantons à se prononcer uniquement sur les coûts prévisionnels formulés par les caisses. Cette situation est jugée problématique, dès lors que l'augmentation des primes touche toujours davantage la population. En second lieu, le fait que la loi n'encadre pas suffisamment la question des réserves, en particulier le seuil à partir duquel les réserves sont considérées comme excessives. L'accumulation de réserves au-delà de 150 % de la limite légale ne devrait plus être possible et les primes payées en trop devraient être systématiquement remboursées aux assuré.e.s. Les cantons demandent une révision de la loi sur ces points. Le Parlement débutera l'examen des initiatives cantonales en janvier 2021.

Rente-pont chômage

Comment éviter que les chômeur-euse-s âgé-e-s en fin de droit ne tombent dans la pauvreté à quelques années de la retraite? Face à des chiffres en augmentation et à des situations de précarité parfois dramatiques, le Conseil fédéral a proposé d'introduire une rente-pont et a élaboré un projet de loi dans ce sens. Très discuté au Parlement, le projet a, dans sa version finale, intégré une solution de compromis. Celle-ci permet aux personnes qui arrivent en fin de droit au chômage après soixante ans et jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, de bénéficier d'une rente plafonnée, sous réserve de conditions d'assurance et de fortune. La loi fédérale sur les prestations transitoires est ainsi complémentaire aux mesures fédérales visant à améliorer l'employabilité des seniors et à encourager le potentiel de main-d'œuvre indigène.

Loi sur les stupéfiants

L'importance de la consommation de cannabis, dans les centres urbains notamment, ne peut être niée. Plusieurs villes ont donc lancé des projets pilotes coordonnés visant à tester la remise de cannabis à des consommateur-trice-s adultes à des fins récréatives. À cette fin, le cadre légal doit être adapté. Raison pour laquelle, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet de révision de la loi sur les stupéfiants, adopté cet automne. Selon les nouvelles dispositions, les essais se dérouleront au niveau local et pourront impliquer une ou plusieurs communes. Ils devront servir à comprendre l'impact d'une régulation sur la consommation et la santé des usager-ère-s de cannabis mais aussi sur la protection de la jeunesse, la sécurité et l'économie. Le Conseil d'État a soutenu ce projet dans la phase de consultation et a suivi l'évolution des débats parlementaires. En réponse à une motion du Grand Conseil, il proposera également une législation en ce sens de manière à reprendre en partie le contrôle sur un marché illégal qui compte dans le canton de Vaud entre 25 000 et 35 000 consommateur-trice-s.

Surveillance de la LPP

La tâche de surveillance des fondations relève de la compétence des cantons. La Commission fédérale de haute surveillance de la prévoyance professionnelle ne cesse cependant d'étendre son influence, bien au-delà de la volonté initiale du législateur, en empiétant sur des compétences cantonales et en cherchant à intervenir au niveau opérationnel.

Les cantons de Vaud, du Valais, du Jura et de Neuchâtel, membres du concordat qui a donné naissance à l'Autorité de surveillance de la prévoyance professionnelle et des fondations de Suisse occidentale, dénoncent cette volonté. Ils avaient ainsi soutenu une motion demandant au Conseil fédéral de garantir l'autonomie des cantons dans son projet de modernisation de la surveillance de l'AVS et du 2^e pilier. En vain. Interpellé, le Conseil fédéral avait indiqué qu'il n'existait pas de base légale permettant de surveiller et de sanctionner la Commission de haute surveillance lorsque celle-ci outrepassait ses compétences. Une nouvelle motion invitant le Conseil fédéral à présenter une telle base légale a également été rejetée.

Répartition des tâches

Quelques années après la dernière réforme de la répartition des tâches, cantons et Confédération ont décidé que le désenchevêtrement devait faire l'objet d'une nouvelle ronde de discussions. Après de longs travaux préparatoires, le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont formellement adopté le mandat de « négociations ». Le projet devait trouver des solutions dans les domaines des réductions individuelles de primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires, du trafic régional voyageurs et du Fonds d'infrastructure ferroviaire. Alors que les séances de travail avaient commencé, le Conseil fédéral a annoncé en juin 2020, sans discussion préalable et par voie de courrier, sa décision unilatérale de sortir le domaine des réductions de primes du projet. Lui préférant la solution d'un contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes. Cette décision a marqué un coup de frein au processus de désenchevêtrement des tâches. Les travaux ne sont pas abandonnés pour autant. Un nouveau calendrier est en cours de discussion.

Réforme de la péréquation

Le Canton de Vaud s'est fortement impliqué ces dernières années pour assurer dès 2020 une réforme de la péréquation financière qui assure un équilibre durable à cet édifice complexe, tout en supprimant les effets indésirables. L'année 2021 est la deuxième année de transition. La valeur cible de la dotation minimale garantie passera de 87,7 % en 2020 à 87,1 % de la moyenne suisse. En outre, la contribution destinée à la compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques

augmentera, comme l'avait demandé il y a quelques années une initiative cantonale vaudoise. Enfin, les cantons à faible potentiel de ressources bénéficieront pour la première fois de paiements visant à atténuer les conséquences financières de la réforme. Au total, les paiements compensatoires atteindront 5,2 milliards, soit 76 millions de moins qu'en 2020. Tous les cantons ayant un indice de ressources inférieur à 70 points atteindront la dotation minimale garantie de 87,1 points après péréquation des ressources. En 2021, il s'agit du Jura et du Valais.

Vaud à nouveau contributeur

En 2020, le canton de Vaud figurait parmi les dix-neuf cantons bénéficiaires à la péréquation des ressources, avec un indice de 99,9%. Il a touché

322 000 francs à ce titre. En tenant compte de la compensation des charges sociodémographiques et géotopographiques excessives, ainsi que de la participation vaudoise au financement de la compensation des cas de rigueur, Vaud a perçu 72 millions de paiements compensatoires en 2020. À la fin de l'année, la Confédération a publié les données pour 2021. Avec une très légère progression de son indice des ressources à 100,5, le canton passe le seuil de la moyenne nationale et devient à nouveau contributeur, pour une somme de 6,2 millions de francs. Au net, soit avec la compensation des charges excessives et la participation au pot des cas de rigueur, Vaud percevra 87,7 millions de francs. À noter que les effets de la crise économique découlant de la pandémie n'ont pas encore d'influence sur la péréquation, puisque celle-ci se base sur la moyenne des années fiscales 2015, 2016 et 2017.



© JEAN-BERNARD SIEBER

En visite dans le canton de Vaud ce printemps, le Directoire de la Banque nationale suisse a été reçu au Château Saint-Maire, dans l'ancien atelier monétaire où le Canton a frappé près de dix millions de pièces de 1 batz dès 1804. Les conseillers d'État Philippe Leuba et Pascal Broulis, accompagnés du chancelier Vincent Grandjean et du chef du Service d'analyse et de gestion financières Pascal Rattaz, ont présenté les vestiges de cet atelier, découverts lors des travaux de rénovation en 2015 aux membres du directoire de la BNS, de gauche à droite mesdames Andréa M. Maechler, membre de la Direction générale et Aline Chabloz, déléguée pour la région Fribourg, Vaud et Valais et messieurs Thomas Jordan, président de la Direction générale, Peter Schöpf, secrétaire général et Fritz Zurbrügg, vice-président de la Direction générale.



Le Canton de Vaud s'est engagé afin que les excès de vitesse ou autres infractions commises dans le cadre d'interventions ou de courses urgentes soient appréciés en fonction des circonstances au moment de l'intervention et non plus en fonction des circonstances connues au moment du jugement.

Recherche et innovation

La formation, la recherche et l'innovation font l'objet, tous les quatre ans, d'un message du Conseil fédéral assorti d'une enveloppe budgétaire. Dans son nouveau message pour la période 2021-2024, doté de crédits à hauteur de 28 milliards de francs, le Conseil fédéral confirme la poursuite des priorités stratégiques déjà engagées, notamment l'amélioration des possibilités de carrière pour la relève scientifique et le renforcement de la relève en médecine ou dans d'autres domaines confrontés à une pénurie de personnel qualifié. Dans le cadre de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Vaud s'est fortement engagé pour que la formation, la recherche et l'innovation soient soutenues à la hauteur des nombreux enjeux dont il se saisit. Ce domaine a en effet un rôle clé à jouer pour relever les défis contemporains comme la numérisation, le réchauffement climatique, la mondialisation ou l'accroissement des inégalités. Il a également soutenu les démarches pour que la Suisse obtienne la pleine association au programme Horizon Europe 2021-2027. Dans ce but, le Conseil fédéral a présenté une demande de crédit séparée pour un montant de 6,1 milliards. Le Parlement a terminé ses travaux en décembre 2020. Le domaine formation, recherche et innovation en ressort consolidé.

Urgences et feux bleus

Plusieurs affaires ayant vu des policier·ère·s condamné·e·s pour avoir violé leur devoir de prudence ont défrayé la chronique ces dernières années. Flashé·e·s pour excès de vitesse ou absence de signaux d'avertissement, elles et ils ont été sanctionné·e·s dans l'exercice de leur fonction et intervenaient dans le cadre d'une course urgente officielle. La police cantonale avait tiré la sonnette d'alarme, relevant que la jurisprudence actuelle avait potentiellement pour effet d'empêcher la police de procéder à des interpellations de personnes en fuite. Le fait que la justice apprécie le devoir de prudence en fonction des circonstances connues lors du jugement et non celles qu'avait à affronter l'agent·e de police, dans l'urgence et en fonction de sa propre appréciation des faits, a motivé une intervention parlementaire soutenue par le Conseil d'État. Celle-ci propose une modification de la loi sur la circulation routière afin que les urgentistes au volant de voitures à feux bleus soient jugé·e·s en fonction des circonstances qui les ont décidé·e·s à intervenir. La commission du National a donné suite, celle des États préfère attendre le rapport du Conseil fédéral et les résultats de la consultation au sujet de la révision partielle de la loi fédérale sur la circulation routière.

Agenda Intégration

Afin de permettre aux adolescent·e·s et jeunes adultes réfugié·e·s d'apprendre plus rapidement une langue nationale et de se préparer à exercer une activité professionnelle, cantons et Confédération ont adopté en 2018 l'Agenda Intégration suisse. Dans la foulée, ils se sont accordés pour poursuivre les discussions sur trois volets : le système de financement, le monitoring de la première phase et l'intégration des jeunes arrivé·e·s tardivement dans le pays. À l'automne 2020, la Conférence des gouvernements cantonaux et celle des directrices et directeurs des affaires sociales ont lancé une consultation relative au financement. Le projet vise à mieux coordonner le financement du domaine de l'asile et des réfugié·e·s tout en supprimant les incitations négatives pour les cantons. Le nouveau système s'articule autour du principe « un emploi grâce à une formation ». Le monitoring doit permettre de suivre la mise en œuvre de l'Agenda Intégration et d'en tirer des conclusions, notamment pour les troisièmes programmes d'intégration cantonaux dès 2024. À ce stade, le programme pilote de préapprentissage d'intégration doit être évalué afin de déterminer l'opportunité de le poursuivre.

Programme d'intégration

Pour mettre en œuvre l'encouragement à l'intégration, la Confédération et les cantons concluent des Programmes d'intégration cantonaux d'une durée de quatre ans. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda Intégration, il a été convenu que la prochaine phase durera exceptionnellement deux ans, soit de 2022 à 2023 et se basera sur les objectifs de la période précédente. Chaque canton doit désormais conclure avec la Confédération une nouvelle convention-programme pour ces deux ans. Au niveau vaudois, la nouvelle convention-programme devrait être élaborée et signée durant l'année 2021. En parallèle, les travaux pour la troisième phase des Programmes d'intégration cantonaux avancent, en tirant les leçons des premières expériences de l'Agenda Intégration.

Loi sur le CO₂

Pièce maîtresse de la politique climatique suisse, la loi sur le CO₂ vise à réduire d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre de 30 % au moins par rapport à 1990. Dans le cadre des débats parlementaires, le Canton de Vaud, ainsi que les cantons

romands, se sont battus pour prolonger et pérenniser le Programme Bâtiments, dont l'efficacité est largement reconnue. Leur action a aussi porté sur le financement de ce programme : les moyens financiers mis à disposition des cantons pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ont été augmentés, conformément à ce que souhaitent les cantons romands. Désormais, la Confédération pourra participer à hauteur du triple des budgets cantonaux dévolus à leur Programme Bâtiments. Autre élément défendu avec succès : l'augmentation à 75 % de la part de l'objectif national de réduction des émissions de CO₂ à réaliser en Suisse. Le Parlement a adopté la loi en septembre, contre laquelle une récolte de signatures est en cours. Le délai référendaire court jusqu'en janvier 2021. En parallèle, les travaux pour l'ordonnance d'application avancent et sont suivis de près par les cantons.

TVA sur les subventions

Les subventions versées par les collectivités pour l'exécution de tâches légales fondamentales doivent-elles être soumises à la TVA ? Selon le Parlement, ce n'est pas le cas. Il a en effet adopté, il y a trois ans, une motion en ce sens que le Conseil fédéral a proposé de mettre en œuvre dans le cadre d'une révision de la loi sur la TVA. Le Conseil d'État, ainsi que l'ensemble des cantons, s'est opposé à cette proposition de mise en œuvre, qui laisse une importante marge de manœuvre à l'administration fédérale des finances. Selon le projet, si les collectivités ont qualifié de subvention ou de contribution de droit public les fonds versés, alors ceux-ci sont exclus de TVA. En permettant toutefois à l'administration fédérale des contributions de contester cette qualification, le Conseil fédéral ne règle nullement la question. Le Conseil d'État suivra attentivement ce dossier, en étroite collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des finances.

Agriculture

L'agriculture suisse fait face à de nombreux défis. Par sa Politique agricole 2022+, le Conseil fédéral entend améliorer les conditions générales de l'agriculture aux plans du marché, de l'exploitation et de l'environnement. Il prévoit un « triangle de perspectives » favorisant le succès de l'agriculture sur les marchés tout en préservant les ressources naturelles. Un train de mesures est également prévu en guise d'alternative aux initiatives pour une eau potable propre et pour une Suisse sans pesticides. Le Canton

de Vaud, lors de la consultation, a soutenu les grandes lignes du projet en saluant la stabilité de l'enveloppe financière. La commission du Conseil des États a cependant proposé une suspension de la PA22+ tout en affirmant sa volonté de maintenir le niveau actuel des moyens financiers pour les années 2022 à 2025. En réaction aux initiatives populaires précitées, elle a déposé une initiative parlementaire conservant les mesures relatives à la protection des eaux et la réduction de l'utilisation de pesticides. Lors de la session d'hiver, le Conseil des États a suspendu l'examen du train de mesures PA 22+ et chargé le Conseil fédéral de lui soumettre un rapport sur l'orientation future de la politique agricole d'ici fin 2022. Le Conseil national s'est quant à lui penché sur l'initiative parlementaire pour réduire le risque de l'utilisation de pesticides ; les débats se poursuivront devant le Conseil des États en 2021.

Agroscope

Centre de compétence de la Confédération pour la recherche agronomique, Agroscope fait depuis 2016 l'objet d'une importante réorganisation. L'objectif initial de la Confédération était de regrouper l'ensemble des sites à Posieux, dans le canton de Fribourg. À la suite d'intenses négociations, en étroite collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, le Canton de Vaud voit son site de

Changins renforcé, avec, à terme, une augmentation des postes de travail. Les sites de Pully et d'Avenches seront également maintenus. Ces décisions ont permis au Canton de Vaud d'initier la mise en œuvre du projet IMAGO, qui vise une approche systémique des enjeux du domaine agro-alimentaire. Ainsi, un nouveau centre de compétence pour les cultures spéciales sera ouvert à Changins, en partenariat avec Agroscope et la HES de Changins. Le site de Grange-Verney abritera pour sa part la formation agricole, les administrations publiques vaudoises liées à l'agriculture ainsi que les entités partenaires.

Aménagement du territoire

Le Conseil fédéral a proposé fin 2018 la deuxième étape de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Le Conseil national a refusé d'entrer en matière sur cet objet. Avant son passage au Conseil des États, les cantons, par l'intermédiaire de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ont une nouvelle fois plaidé en faveur d'un traitement en l'état de ce projet de révision qui favorise la qualité de l'aménagement du territoire, protège le paysage et offre une meilleure sécurité juridique. En octobre, la commission compétente du Conseil des États a retravaillé le projet, souhaitant le rendre plus compact et se concentrer

Le conseiller fédéral Guy Parmelin en visite à Assens avec le conseiller d'État Philippe Leuba, dans le cadre d'un remaniement parcellaire regroupant vingt-cinq exploitations, qui a permis de faciliter le travail agricole et de créer plusieurs biotopes tels que haies, bosquets ou encore ruisseaux.



© KEYSTONE

sur certains thèmes pour trouver des solutions susceptibles de recueillir une majorité. Elle poursuivra son examen au premier trimestre 2021. En parallèle, l'initiative populaire Paysage a été déposée par des associations de protection de la nature estimant le projet trop lacunaire. La commission du Conseil des États entend en tenir compte. Les discussions sur ce dossier très complexe seront intenses pour répondre de manière adéquate aux préoccupations du monde agricole et traiter les nombreux points sensibles.

Accord institutionnel

Les accords bilatéraux passés avec l'Union européenne, actuellement statiques, doivent régulièrement être mis à jour. Ces procédures sont lourdes et chronophages. La conclusion d'un accord cadre devrait permettre de mettre en place un mécanisme simple visant à assurer un développement

homogène et efficace des accords présents et futurs permettant un accès au marché européen. En 2019, le Conseil fédéral a arrêté sa position sur l'accord institutionnel qu'il a négocié. Il a certes confirmé sa volonté de consolider et développer la voie bilatérale qui constitue la pierre angulaire des relations entre la Suisse et l'Union européenne, mais il demande des précisions concernant la protection des salaires et des travailleur-euse-s, les aides d'État et la directive relative aux droits des citoyen-ne-s de l'Union. En 2020, les discussions entre Berne et Bruxelles ont été gelées dans l'attente du verdict populaire sur l'initiative de limitation. Étant entendu que la Suisse devait ensuite rapidement faire des propositions sur les points en suspens. Le Conseil fédéral a annoncé début novembre avoir arrêté sa position, position pour l'heure réservée à la Commission européenne. Les cantons, par la Conférence des gouvernements cantonaux, ont rappelé au Conseil fédéral qu'ils devaient être associés aux discussions.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Régler l'immigration en Suisse de manière autonome: tel était l'objectif de l'initiative dite de limitation. Par sa formulation, elle aurait contraint le Conseil fédéral à dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, remettant ainsi en cause la voie bilatérale. Convaincu de la nécessité et des bénéfices des accords bilatéraux, le Conseil d'État s'est opposé à cette initiative. Il l'a fait savoir à titre individuel, comme ce fut le cas avec les apprenti-e-s de l'ébénisterie-menuiserie Wider à Clarens, mais aussi par le biais des conférences gouvernementales. À chaque fois, les enjeux économiques et sociétaux ont été rappelés, tout comme la nécessité des mesures d'accompagnement, qui auraient été menacées par l'acceptation de l'initiative. Au final, le peuple suisse a refusé l'initiative par 61,7 % des voix.



La diversité de l'information se réduit, depuis plusieurs années, comme peau de chagrin. Le Conseil fédéral a soumis au Parlement un paquet de mesures visant à soutenir la presse écrite et les médias électroniques. Les débats sont encore en cours, la question est très disputée.

Aide aux médias

Les médias sont essentiels pour la démocratie directe. La diminution des recettes, publicitaires notamment, constitue une menace pour la diversité de l'information qui justifie un soutien accru des pouvoirs publics, a défendu en substance le Conseil fédéral, en présentant, au mois d'avril, un train de mesures en faveur des médias. Outre un élargissement de l'aide indirecte à la presse, le Conseil fédéral a proposé un soutien aux médias en ligne ainsi que des mesures générales en faveur des médias électroniques. Au Parlement, les avis sur la question sont loin d'être unanimes et le dossier n'a progressé qu'à petits pas. Des voix se sont exprimées pour demander un traitement distinct de l'aide aux médias électroniques de celle prévue pour la presse, les agences de presse et les institutions de formation. Cette volonté a été rejetée par crainte de voir l'aide aux médias électronique abandonnée. Le dossier sera repris en commission au printemps 2021.

Identité électronique

Avec le développement des prestations de cyberadministration, la création d'un identifiant électronique sécurisé devient nécessaire. S'il partage ce constat, le Conseil d'État s'oppose toutefois à la loi sur les services d'identification électronique, adoptée par le Parlement en 2020. Principale critique : le rôle et les compétences délégués aux entreprises privées, qui délivreront les identités électroniques. Le cadre juridique et organisationnel est trop léger et ne garantit pas que les données sensibles auxquelles les

fournisseurs d'identités auront accès ne soient utilisées de manière abusive. D'importantes incertitudes subsistent par ailleurs pour les cantons en termes d'impact financier. Finalement, le Conseil d'État relève que la délivrance d'une identité électronique par des entreprises privées n'est pas compatible avec la loi cantonale sur la cyberadministration. Le référendum contre cette loi ayant abouti, l'objet sera soumis au peuple suisse lors du scrutin de mars 2021. À l'instar de plusieurs cantons, le Conseil d'État s'oppose à cette loi et soutient le référendum.

Service national des adresses

Selon le partage des compétences dans notre ordre fédéral, les registres des habitants sont de compétence cantonale, voire même communale. Mais cela n'empêche pas le Conseil fédéral de prévoir la création d'un service national des adresses, un registre centralisé des personnes physiques en quelque sorte. Lors de la consultation sur ce projet en 2019, le Conseil d'État exprimait ses vives inquiétudes quant à la mise en place de ce registre, même s'il en reconnaissait la pertinence sur le plan administratif. En particulier le mode de financement, qui pèse lourdement sur les cantons, ainsi que la sécurité et la protection des données étaient critiqués. En 2020, le Canton a participé aux premiers travaux du groupe de travail mis en place par l'Office fédéral de la statistique, pour élaborer le périmètre et le cahier des charges du service. Cette participation vise à anticiper et mettre en évidence les problématiques liées à la protection des données, à la souveraineté des cantons sur leurs données ou encore à l'accès aux données par des tiers.



© JEAN-BERNARD SIEBER



© JEAN-BERNARD SIEBER

Un président vaudois pour la Confédération. La délégation officielle vaudoise, emmenée par la présidente du gouvernement Nuria Gorrite, les conseillères d'État Rebecca Ruiz et Christine Luisier Brodard ainsi que le conseiller d'État Philippe Leuba et la présidente du Grand Conseil Sonya Butera a assisté, le 9 novembre depuis les tribunes de l'Assemblée fédérale, à l'élection, par 188 voix sur 202 bulletins valables, du conseiller fédéral Guy Parmelin à la présidence de la Confédération. Il est le premier Vaudois à accéder à cette fonction depuis feu Jean-Pascal Delamuraz en 1996. Mesures sanitaires obligent, les festivités se sont limitées au minimum protocolaire, dans l'enceinte du palais fédéral, sans événement officiel en terre vaudoise.

Égalité dans les entreprises

Acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil, une initiative cantonale vaudoise demande à l'Assemblée fédérale d'autoriser les cantons à contrôler le respect du principe d'égalité de traitement des salaires entre les femmes et les hommes, et de sanctionner celles et ceux qui y contreviennent. Celle-ci, ainsi que trois autres initiatives comparables, ont été rejetées par la commission compétente. Cette dernière a en effet estimé nécessaire d'attendre les premiers effets liés à l'entrée en vigueur, mi-2020, de la loi révisée sur l'égalité, qui oblige les entreprises de plus de cent employé-e-s à analyser les salaires entre femmes et hommes. Par ailleurs, la commission a décidé d'élaborer elle-même une initiative exigeant des employeurs qu'elles et ils communiquent à la Confédération les résultats de leur analyse de l'égalité des salaires. L'initiative cantonale vaudoise a été rejetée par le Conseil national. Elle doit encore être traitée par le Conseil des États.

Bruit

Les nuisances sonores liées au trafic péjorent la qualité de vie de la population. C'est le cas dans les zones urbaines, mais aussi hors localité, particulièrement sur les routes de montagne. Pour lutter contre ces nuisances, les autorités vaudoises ont récemment acquis un radar antibruit. Toutefois, celui-ci ne peut, à l'heure actuelle, être utilisé qu'à titre préventif. Les bases légales en vigueur ne permettent pas de sanctionner l'excès de bruit, ni d'interdire les circuits sur route ou va-et-vient inutiles. Le Conseil d'État soutient deux initiatives parlementaires et un postulat visant à adapter les dispositions, exclusivement fédérales, dans ce domaine.

Registres fonciers

La numérisation impacte aussi le registre foncier. Selon la décision du Parlement, la recherche d'immeuble sur tout le territoire doit être mise en œuvre. Le Conseil fédéral a donc soumis en consultation un projet de révision de l'ordonnance sur le registre foncier. S'il ne crée pas un registre centralisé des propriétaires, refusé par le Parlement, le projet ôte cependant toute compétence aux cantons concernant les accès délivrés et les informations transmises aux détenteur-trice-s de ces accès. Le financement est un autre problème majeur : les cantons devraient donner accès gratuitement à leurs données à la Confédération, assumer la mise

à niveau informatique et payer à la Confédération les émoluments pour l'utilisation que les autorités « habilitées » auront fait du système de recherche. Les cantons subiront une baisse des émoluments perçus et devront payer des émoluments pour toutes les demandes qui transitent par la plateforme fédérale. Le Conseil d'État s'engage pour éviter une centralisation détournée dans ce domaine.

Erasmus

Durant l'année académique 2013-2014, plus de 7400 étudiant-e-s ont participé à un échange de ou vers la Suisse grâce à Erasmus+. Le succès de ce programme a bien failli s'arrêter brutalement, suite à l'acceptation de l'initiative populaire dite « Contre l'immigration de masse ». Afin de poursuivre les échanges, le Conseil fédéral a mis sur pied une solution transitoire appelée Swiss-European Mobility Programme, qui bénéficie notamment aux étudiant-e-s, professeur-e-s et au personnel des hautes écoles et écoles supérieures, dans plus de trente pays européens. Doté d'un budget de près de vingt millions de francs pour une année académique, ce programme de mobilité reste toutefois en-deçà des chiffres observés avec Erasmus. Un retour à une adhésion pleine et entière au programme Erasmus implique de trouver un accord avec l'Union européenne.

Tort moral et frais de justice

Tout prévenu qui a subi des mesures de contrainte illicites a droit à une réparation pour tort moral sous forme d'indemnité financière. S'il est condamné, le prévenu doit payer les frais de justice. Or, l'indemnisation pour tort moral et le recouvrement des frais de justice sont deux procédures distinctes. Ainsi, une personne condamnée encaisse d'abord l'intégralité de son indemnité pour ensuite s'acquitter, ou non, des frais de justice. Une initiative parlementaire, adoptée en 2018, entend autoriser le principe de la compensation. L'avant-projet de révision du code de procédure pénale introduisait cette possibilité. Or, dans le projet transmis au Parlement, le Conseil fédéral y a finalement renoncé, sans raison évidente. Le Conseil d'État a invité la députation à corriger le tir. En novembre, la Commission des affaires juridiques a décidé, à l'unanimité, de soutenir cette disposition. Le National se prononcera lors de la session de printemps 2021.

Vaud sous la Coupole

Sur la scène fédérale, l'année 2020 n'aura été comparable à aucune autre, rendant le titre même de cette rubrique régulière quelque peu mensonger. Car dès le début de la session parlementaire du printemps dernier, les visiteur-euse-s ont été tenu-e-s à l'écart du Palais fédéral. Pas de poignée de mains, pas de public, presque pas de lobbyistes et un minimum de journalistes : les Pas perdus sont restés inhabituellement calmes et même totalement déserts par la suite. Le 15 mars en effet, les bureaux des deux Conseils décident à l'unanimité d'interrompre la session, pour protéger les parlementaires les plus fragiles et leurs proches. Une première.

Après une session extraordinaire et une session d'été tenues hors des murs, sur le site de Bernexpo, les parlementaires ont retrouvé leurs places habituelles au Palais fédéral à la session d'automne, mais avec un dispositif sanitaire important, dont une forêt de séparations en plexiglas. L'année 2020 aura

été hors norme pour les parlementaires tout comme pour la conseillère nationale vaudoise Isabelle Moret, première présidente de cette 51^e législature de l'Assemblée fédérale.

Les difficultés propres à cette période particulière n'ont pas entravé les échanges entre le Conseil d'État et la députation fédérale, marqués par les quatre conférences des affaires fédérales qui précèdent chacune des sessions. Le Gouvernement vaudois a tenu à maintenir ces rencontres formalisées malgré les contraintes, estimant primordial de partager informations et points de vue, d'autant que le canton a été frappé plus tôt et plus lourdement que d'autres par le virus. Sans oublier les échanges sur les autres dossiers qui ne demandent pas moins d'attention. Citons pour exemple ceux de l'encouragement de la recherche, de la formation et de l'innovation (Message FRI), de la loi sur le CO₂, de l'évolution du système de santé, de l'infrastructure ferroviaire ou encore des prestations pour les chômeur-euse-s âgé-e-s.

Le Conseil d'État a ainsi rencontré la députation vaudoise à quatre reprises durant l'année écoulée, dans la Salle du Grand Conseil qui offre à l'assemblée l'espace requis par les normes de sécurité. Rappelons que le principe d'un échange régulier et systématique d'informations entre le Conseil d'État et la députation vaudoise aux Chambres fédérales sur les dossiers fédéraux d'importance est régi par la loi sur l'organisation du Conseil d'État, conformément à l'art. 118 de la Constitution vaudoise. Cette volonté de partager avec la députation fédérale pour faire en sorte que les intérêts du canton soient pris en



compte ne se limite évidemment pas à la tenue de ces conférences des affaires fédérales. Pour assurer des relations régulières et favoriser une bonne circulation de l'information avec les parlementaires, le Conseil d'État dispose d'un office des affaires extérieures, une entité transversale de coordination, d'information et d'appui en matière de relations extérieures. Créé en 1997, celui-ci a pour mission de porter la voix du Canton sous la Coupole et auprès du gouvernement fédéral et de son administration.



© JEAN-BERNARD SIEBER



© JEAN-BERNARD SIEBER



© JEAN-BERNARD SIEBER

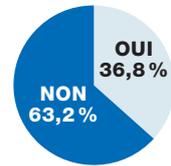


© JEAN-BERNARD SIEBER

Votations fédérales 2020

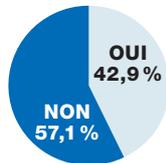
Modification de la loi fédérale sur l'impôt direct (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)

Le 27 septembre, le peuple suisse a rejeté le projet à 63,2%.
Le canton de Vaud l'a rejeté à 50,8%.



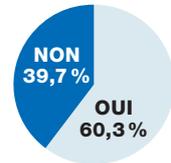
Initiative populaire « Davantage de logements abordables »

Le 9 février, le peuple suisse a refusé l'initiative à 57,1%.
Le canton de Vaud l'a acceptée à 53,2%.



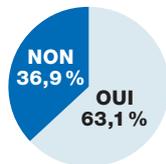
Congé paternité: modification de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gains en cas de service et de maternité

Le 27 septembre, le peuple suisse a accepté le projet à 60,3%.
Le canton de Vaud l'a accepté à 81,6%.



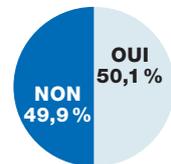
Modification du code pénal et militaire: discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle

Le 9 février, le peuple suisse a accepté la modification à 63,1%.
Le canton de Vaud l'a acceptée à 80,2%.



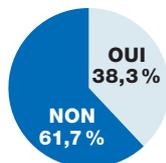
Arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

Le 27 septembre, le peuple suisse a accepté le projet à 50,1%.
Le canton de Vaud l'a rejeté à 58,9%.



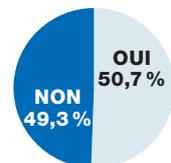
Initiative populaire « Pour une immigration modérée »

Le 27 septembre, le peuple suisse a rejeté l'initiative à 61,7%.
Le canton de Vaud l'a refusée à 70,9%.



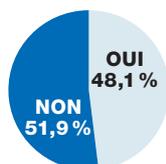
Initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »

Le 29 novembre, le peuple suisse a accepté l'initiative, mais la majorité des cantons l'a rejetée.
Le canton de Vaud l'a acceptée à 59,8%.



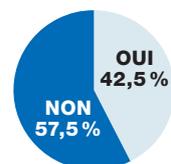
Modification de la loi fédérale sur la chasse

Le 27 septembre, le peuple suisse a rejeté le projet à 51,9%.
Le canton de Vaud l'a rejeté à 59,8%.



Initiative « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »

Le 29 novembre, le peuple suisse a refusé l'initiative à 57,5%.
Le canton de Vaud l'a refusée à 50,8%.



Source: Répertoire chronologique des votations populaires – Chancellerie fédérale.

Covid-19

La coordination intercantonale et fédérale sous le régime de la pandémie

La gestion de la crise sanitaire, les réponses qu'elle a appelé sur le plan des mesures de protection de la population, de l'organisation de la prise en charge des malades, des aides économiques aux personnes et aux entreprises ont fortement impacté les activités de relations extérieures du Conseil d'État et de son administration. Rarement le besoin d'échange, de coordination et de collaboration aura été aussi intense à l'échelle intercantonale, que ce soit par des relations bilatérales ou multilatérales, ou par le biais des conférences spécialisées et gouvernementales. Elles ont été tout aussi assidues avec la Confédération, en direct avec les membres du Conseil fédéral ou avec les offices fédéraux, voire par l'intermédiaire des structures intercantionales. Le besoin d'échanger et de trouver des solutions pragmatiques à des problèmes très pratiques, parfois dramatiques, a également prévalu à l'échelle transfrontalière. Le présent rapport sur les affaires extérieures ne cherche pas à retracer de manière complète les multiples échanges et interventions sur les scènes intercantonale, fédérale et internationale, mais à en illustrer la richesse.

Situation extraordinaire

L'état de situation extraordinaire promulgué très rapidement au mois de mars par le Conseil fédéral a donné plein pouvoir à la Confédération pour imposer sur une base nationale les prescriptions contraignantes qui ont prévalu durant la période de semi-confinement. Dès la levée de cet état, à mi-juin, les cantons ont retrouvé partiellement leur marge de décision dans la gestion de la crise au niveau cantonal. Durant toute la période estivale et jusqu'au mois de septembre, l'évolution de l'épidémie s'est avérée relativement homogène : elle permettait d'entrevoir une résolution plus ou moins rapide et un retour à la normale à moyen terme. C'est dans ce contexte que la décision a été prise d'autoriser à nouveau les manifestations sportives et culturelles de plus de mille personnes à compter du 1^{er} octobre. Cette décision a été précédée de nombreux contacts avec les offices fédéraux compétents et les départements concernés des cantons romands, notamment par le chef du Département de l'économie de l'innovation et du sport.

Différences régionales

Ce principe de collaboration s'est avéré plus déterminant encore durant la gestion de la 2^e vague pour permettre une coordination des mesures de fermeture, puis de réouverture décidées conjointement par les cantons romands. Les départements

vaudois en charge de la santé et de l'économie ont à plusieurs reprises endossé un rôle moteur pour harmoniser les mesures décidées et susciter des prises de position communes aux cantons romands dans les réponses aux consultations fédérales. Les résultats de ces actions ont été probants puisque les projets fédéraux ont été à plusieurs reprises adaptés pour tenir compte des spécificités et des conditions particulières qui prévalaient dans les cantons romands en regard de la situation en Suisse alémanique. À titre exemplatif, on peut souligner l'influence décisive des cantons romands dans l'augmentation sensible des montants affectés aux cas de rigueur et la possibilité octroyée durant une courte période de maintenir la pleine ouverture des établissements publics.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Système sanitaire

Dès le printemps, l'ensemble du système sanitaire s'est retrouvé très soudainement sous une très forte pression. Pour assurer la prise en charge des personnes touchées par la maladie bien sûr, mais aussi pour mettre en place les dispositifs d'endiguement, avec les tests de dépistage, le traçage des contacts ou encore la gestion des quarantaines. La première vague de l'épidémie a pu être atténuée grâce à des mesures d'endiguement puis de semi-confinement décidées au niveau fédéral en mars 2020, mais le système sanitaire a dû se préparer en amont pour faire face à une vague dont l'ampleur était alors difficile à prévoir. La décision de l'arrêt des opérations non urgentes par la

Confédération a impacté de manière directe et prolongée l'activité des institutions sanitaires et notamment celle des hôpitaux, tant dans le domaine ambulatoire que stationnaire.

Pont aérien

Au pic de la première vague et alors que le matériel de protection commençait sérieusement à faire défaut, la logistique hospitalière du CHUV a exploré toutes les pistes d'approvisionnement et a fini par organiser un pont aérien exceptionnel permettant l'acheminement de quelque 24 millions de masques et près de 2,3 millions de blouses de protection en provenance de Chine.

Accueil de jour

Le dispositif d'accueil de jour a subi d'importantes pertes financières durant la période de semi-confinement. L'aide fédérale accordée à ces structures excluait les institutions exploitées par les pouvoirs publics. Le Conseil d'État, par la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, en charge de l'accueil extrafamilial, en coordination avec les Conférences des gouvernements, des affaires sanitaires et sociales, de l'instruction publique ou encore des finances de Suisse occidentale, s'est engagée pour que ce texte soit révisé. Avec succès. Lors de la session d'hiver, les parlementaires ont enjoint le Conseil fédéral à inclure les structures publiques dans le dispositif de soutien fédéral.

Coûts à partager

Par la Conférence des directrices et directeurs de la santé dont la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale assure la vice-présidence, Vaud a participé aux discussions sur la reconnaissance des surcoûts de prise en charge dans différents secteurs du système sanitaire et autres impacts financiers liés à cette crise sanitaire: dépistage, vaccination, ou encore manque à gagner du fait de la baisse d'activité usuelle, afin de garantir une capacité suffisante de prise en charge des malades. Les impacts financiers sur le système sanitaire sont documentés et analysés au fur et à mesure et un travail de coordination est assuré par la Conférence de la santé. À fin 2020, des discussions et des négociations devaient toutefois encore avoir lieu pour trouver des solutions entre les différents financeurs: cantons, Confédération et assurances maladie.

Protection civile et armée

Le Conseil d'État a déclenché à deux reprises durant l'année le Plan d'organisation en cas de catastrophe ORCA, placé sous la direction de l'État-major cantonal de conduite. La Protection civile a accompli quelque 90 000 jours de service en 2020, le double d'une année ordinaire. Elle a effectué de nombreuses prestations, en particulier en appui au système de santé. Tout comme l'armée, selon le principe de subsidiarité, plus précisément aux structures hospitalières dans le domaine des soins de base, ainsi que pour aider les hôpitaux cantonaux à accroître les capacités de leurs unités de soins intensifs et à transporter des malades.

Transports publics

Les transports publics ont assuré leur mission de desserte de base durant toute la période de la crise sanitaire. Des contacts permanents ont été entretenus entre les entreprises avec mandat de gestion du système des transports sur le plan fédéral (CFE et CarPostal), la Confédération et les cantons afin de coordonner l'ensemble des mesures de gestion de l'offre. Par ailleurs, en plus des mesures prises sur le plan cantonal, le Conseil d'État est intervenu sur le plan fédéral pour que le soutien financier de la Confédération ne se limite pas au seul trafic régional, mais s'étende au trafic local ainsi qu'au trafic touristique. Démarche qui a porté ses fruits.

Start-up et scale-up

Au mois d'avril, le Conseil fédéral a décidé d'utiliser le système de cautionnement pour soutenir les start-up prometteuses rencontrant, du fait de la crise sanitaire, des problèmes de liquidités. L'accès aux crédits bancaires a ainsi été facilité par l'octroi de cautions assurées à 65 % par la Confédération et à 35 % par le canton participant et pouvant s'élever jusqu'à un million de francs par start-up. Le Canton de Vaud a été, avec Neuchâtel, le premier à participer à cette initiative de soutien. Au total, près de 140 start-up vaudoises ont bénéficié de la mesure.

Migration et population

Dans le domaine migratoire, le Canton a dû mettre en œuvre les décisions fédérales. Les ordonnances sur la fermeture des frontières puis leur réouverture par étape ont impliqué des modifications dans l'activité du Service de la population, notamment dans la gestion des demandes de titres de séjour et l'attribution de visas. Dans le domaine de l'asile, une coopération accrue a été nécessaire avec les centres fédéraux. L'établissement vaudois d'accueil des migrants a pris des mesures sanitaires pour offrir un hébergement et une assistance dans des conditions conformes aux prescriptions. Par ailleurs, pendant la période où les rassemblements étaient interdits, le Canton a autorisé par décret les naturalisations sans cérémonie, ce qui a permis à plusieurs milliers de personnes arrivées au terme de leur procédure d'obtenir la nationalité suisse.

Patients français

Pour soulager certains hôpitaux français limitrophes saturés au plus fort de la première vague, plusieurs cantons suisses, dont celui de Vaud, ont pris en charge des patients français dont l'état de santé nécessitait un placement en soins intensifs. Le CHUV a ainsi accueilli trois patients dans le cadre de cette collaboration exceptionnelle. Cette démarche transfrontalière a ainsi démontré l'intention par les autorités concernées de lutter collectivement contre cette pandémie, même au plus haut sommet de la crise sanitaire.

Soutien à la culture

La culture et ses acteurs ont été frappés de plein fouet par la pandémie et par les mesures de restriction. Le Canton et la Confédération ont mis en place des dispositifs de soutien. Sur

les 280 millions débloqués par la Confédération, Vaud s'est vu remettre la quatrième part la plus élevée du pays. Un montant de 14,5 millions a ensuite été libéré par le Canton afin de créer un fonds qui, avec les parts fédérales, a totalisé trente-neuf millions pour l'aide d'urgence et l'indemnisation. Initialement échue à fin mai, l'ordonnance a été prolongée jusqu'à septembre, avec cinq millions d'aide en plus et du Canton et de la Confédération. Plus de 500 demandes ont été déposées pour la première phase, près de 150 autres pour la seconde. Dès l'entrée en vigueur de la loi COVID-19, les cantons ont œuvré au déploiement du dispositif qui permettra d'octroyer de nouvelles aides sous forme d'indemnisations ou de soutiens à des projets de transformation pour des entreprises culturelles en 2021.

Écoles et formation

Les autorités scolaires ont été mobilisées dès le mois de février. Parfois tendue mais toujours constructive, la coopération des cantons entre eux et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique avec la Confédération a abouti à une série de décisions historiques. Mi-mars, le Conseil fédéral a décidé de fermer, d'un jour à l'autre, les écoles obligatoires, les gymnases, les écoles professionnelles et les hautes écoles du niveau tertiaire. Au printemps, les discussions se sont orientées vers la définition des conditions de réouverture. Les cantons étaient alors consultés sur les plans de protection qui fixaient les principes à respecter pour permettre le retour en classe. Durant deux mois, le comité de la Conférence des directeurs de l'instruction publique s'est réuni au rythme d'une séance hebdomadaire. Le Canton de Vaud, membre du comité, a pris une part très active à la gestion en continu des effets de la crise sur l'école et la formation des jeunes.

Solutions coordonnées

Le Canton de Vaud s'est aussi engagé dans la recherche de solutions avec les autres cantons romands. La Conférence inter-cantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a cherché à garantir la cohérence des mesures. Que ce soit le basculement vers l'enseignement à distance, les objectifs pédagogiques de cette expérience inédite, le calendrier et les modalités du retour en classe, l'organisation des demi-classes, les mises en quarantaine des enseignant-e-s et des élèves ou encore le port du masque : tous ces enjeux de la vie quotidienne de l'école ont fait l'objet d'échanges permanents entre les cantons romands soucieux de coordonner, autant que possible, leurs pratiques. Ce travail de concertation a encore gagné en intensité en automne, à l'heure de la deuxième vague.

Diversité cantonale

La crise a mis à l'épreuve la cohésion de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique sur l'enjeu des procédures de qualification et des examens finaux au Secondaire II, tant dans la formation professionnelle qu'au gymnase. Dans les deux cas, des réglementations fédérales fixent les conditions de réussite et donc garantissent la reconnaissance dans tout le pays des titres délivrés. Les cantons n'étaient pas touchés avec la même

gravité, ce qui les a conduits à des appréciations fort différentes, d'autant que les effectifs étaient également très variables. Pour prendre deux cas extrêmes : Glaris devait organiser les examens de maturité pour cinquante jeunes ; Vaud en dénombrait quelque quatre mille. La diversité des situations cantonales a finalement pesé en faveur de solutions souples, s'écartant à titre exceptionnel d'un régime national unique.

Examens souples

Le Conseil fédéral a d'abord reconnu que certains cantons n'étaient pas en mesure d'organiser les examens de fin d'apprentissage. Les examens théoriques ont ainsi été remplacés par les notes annuelles, alors que les examens pratiques ont pu faire l'objet d'aménagements. Puis le Conseil fédéral a autorisé les cantons qui le souhaitaient à ne pas organiser d'examen écrits de maturité en 2020. Là où les examens ont été annulés, les certificats de maturité ont été décernés sur la base des notes de la dernière année. Ces procédures exceptionnelles, respectant la diversité des situations, ont préservé les intérêts des jeunes en formation dans le canton de Vaud. Comptant parmi les cantons les plus touchés lors de la première vague, il a renoncé aux examens au gymnase, alors que les examens pratiques de la formation professionnelle ont été organisés selon les modalités les plus à même de réduire les risques sanitaires au minimum.

Aides pour les apprenti-e-s

Le Conseil d'État a annoncé mi-mai une action d'envergure pour soutenir les entreprises formatrices et les apprenti-e-s. Redoutant un effondrement du secteur de l'apprentissage, le Canton a octroyé 16 millions pour des mesures immédiates. Objectif : subventionner la moitié du salaire annuel des apprenti-e-s engagé-e-s en août et prendre en charge la moitié du salaire annuel des apprenti-e-s de 2^e et 3^e année qui auraient subi un licenciement économique afin de faciliter leur réengagement. Parallèlement, Vaud a mobilisé les cantons pour cette cause et a obtenu que la Conférence de l'instruction publique invite le Conseil fédéral à faire à son tour un effort. Celui-ci a ensuite proposé un paquet de mesures aux Chambres fédérales, qui a été accepté. Cette mobilisation a contribué à stabiliser les nouveaux contrats d'apprentissage à un niveau comparable aux années précédentes.

Télétravail transfrontalier

S'il est une chose dont le développement a été accéléré par la crise sanitaire, c'est le télétravail. Bien au-delà des questions sociétales, cette évolution a des conséquences très directes sur les accords relatifs à l'imposition des travailleur-euse-s frontalier-ère-s ainsi qu'au régime d'assurance sociale. Durant le semi-confinement, la Suisse a négocié avec la France et les pays limitrophes pour trouver une solution transitoire permettant aux frontalier-ère-s de faire du télétravail tout en restant soumis-e-s au régime usuel. Le Canton de Vaud s'est engagé, avec les cantons voisins et dans le cadre de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale et du Conseil du Léman, pour prolonger ces accords au-delà de la date butoir de fin décembre 2020.

Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



Présidée par Pascal Broulis, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale s'est réunie au complet, à Yverdon-les-Bains dans les nouveaux locaux de l'entreprise Silvac SA, afin d'inviter au rejet de l'initiative dite « de limitation ».

Suisse occidentale

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale a connu une année 2020 de transition avec le départ de sa secrétaire générale restée en poste durant plus de quinze ans. Le Canton de Vaud ayant repris la présidence en début d'année, son administration a assuré l'intérim avant l'arrivée du nouveau secrétaire général. Durant l'année sous revue, la Conférence s'est notamment engagée dans la campagne de votation sur l'initiative dite de limitation que l'ensemble des gouvernements de Suisse

occidentale rejetait. Dans le cadre de la crise sanitaire, elle a joué son rôle de plateforme d'échange et de coordination entre les cantons membres. Elle s'est également activée pour obtenir du Conseil fédéral l'élargissement de l'aide financière aux structures d'accueil extrafamilial en mains publiques durant le semi-confinement. Ou encore pour encourager le recours à des solutions pragmatiques au problème des règles pour l'assujettissement à l'impôt et aux assurances sociales des travailleur-euse-s frontalière-s, règles devenues difficiles à respecter en raison du télétravail.

Conférence des gouvernements

La Conférence des gouvernements cantonaux a pour but de favoriser la collaboration entre les cantons dans les domaines qui relèvent de leur compétence propre. Elle fait office d'interface avec la Confédération pour les dossiers importants de politique nationale et les dossiers de politique extérieure. L'actualité 2020 de la Conférence des gouvernements cantonaux aura surtout été marquée par les impératifs de coordination et les urgences liées à la crise sanitaire. Durant les trois mois de « situation extraordinaire », son secrétariat a joué un important rôle en représentant les intérêts des cantons dans le cadre des structures de gestion de crise. Par la suite, elle a assuré la coordination pour une prise de position commune sur le projet de loi fédérale urgente visant à surmonter l'épidémie de COVID-19. La Conférence a porté d'autres dossiers, dont la campagne de votation sur l'initiative de limitation, le programme de désenchevêtrement des tâches, les relations Suisse-Europe avec l'accord institutionnel ou encore l'élaboration d'une stratégie en matière de cyberadministration, pour laquelle Vaud a émis des réserves.

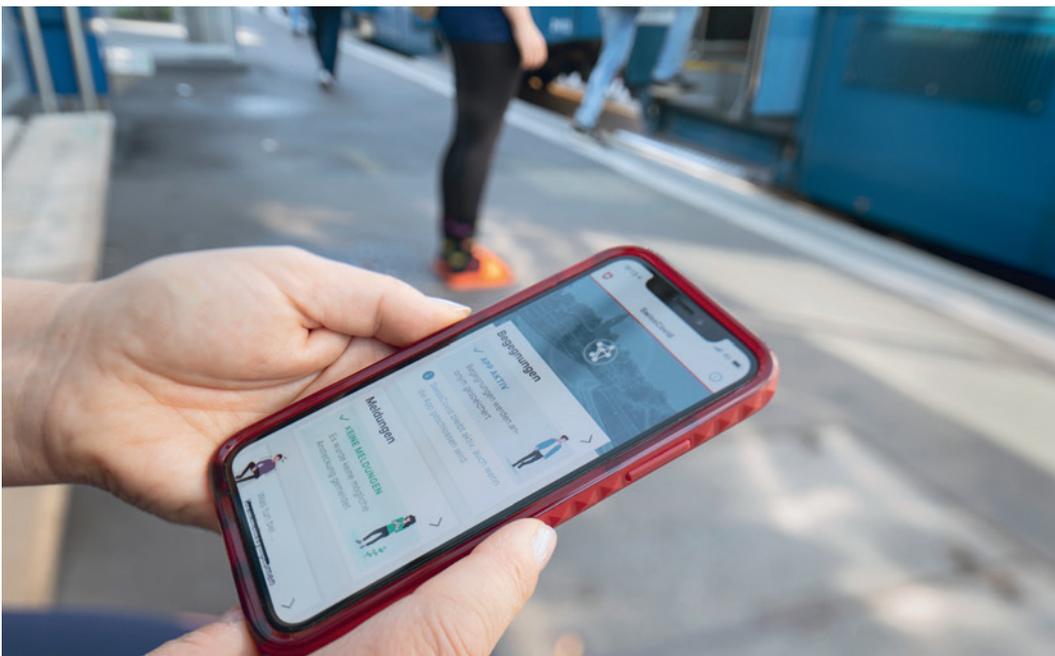
Conférence du numérique

Échanger sur les enjeux politiques en lien avec l'évolution numérique est un des objectifs principaux de la nouvelle Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique, qui a vu le jour en

novembre 2019. Contraint-e-s d'annuler leur première séance en raison de la crise sanitaire, les membres de la Conférence se sont réunis en octobre pour un échange autour de la transition numérique des administrations publiques et plus globalement de la société. Cette rencontre fut aussi l'occasion de dresser un bilan intercantonal de la crise sanitaire d'un point de vue numérique. Durant cette période, tous les cantons ont été confrontés à une accélération de la numérisation de leurs administrations et ont dû faire face à de nombreux enjeux tels que la mise en place du télétravail, la gestion des données de santé ou encore le développement des systèmes de traçage et de l'application SwissCovid.

Cyberadministration

Pour mieux coordonner le développement numérique au sein des trois échelons de l'État fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux et le Département fédéral des finances ont lancé un projet visant à instaurer une entité bipartite garante d'une vision commune dans le domaine numérique. Dans le cadre d'une consultation menée en 2020, le Conseil d'État s'est opposé au projet Administration numérique suisse. Il reconnaît certes la nécessité de définir une vision commune pour les domaines d'action que les différents niveaux institutionnels de l'État fédéral doivent aborder conjointement. Mais il s'oppose au projet dont le but est de mettre sur pied une autorité souveraine. Si une optimisation



Dans le cadre de la Conférence latine des directeurs du numérique, les cantons ont échangé et se sont concertés, notamment sur les mesures et les outils mis en place pour gérer la pandémie, comme le télétravail ou les systèmes de traçage.

©KEYSTONE

des ressources et une simplification administrative sont nécessaires, les cantons doivent demeurer souverains pour l'organisation de la transition numérique de leurs administrations et dans la manière dont ils organisent leur relation avec la population à travers les prestations en ligne. Le Conseil d'État suit les travaux en cours qui devraient aboutir à la création d'une première version de cette organisation en 2022.

Greater Geneva Bern area

Malgré un nombre plus modeste d'implantations d'entreprises étrangères en 2019, et dans un contexte international particulièrement volatil, le résultat des activités du Greater Geneva Bern area ou GGBa, créé en 2010, reste encourageant. Chargé de la promotion économique de la Suisse occidentale et regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et Valais, le GGBa poursuit sa mission en soutenant les entreprises étrangères afin qu'elles puissent s'établir rapidement et développer leurs activités dans la région. En 2019, la Suisse occidentale a enregistré l'implantation de 79 sociétés, représentant une perspective de création de 620 emplois à trois ans. Ce bilan est à mettre au bénéfice de la collaboration entre le GGBa et les promotions économiques des six cantons membres. Pour le canton de Vaud, où 32 implantations ont été réalisées

avec une perspective de 205 emplois à trois ans, des actions spécifiques continuent d'être conduites dans les secteurs des sciences de la vie, des drones, de la blockchain et de la technologie appliquée au sport.

Trust Valley

La pandémie a accéléré la transition numérique. Elle a rendu visible la dépendance à des infrastructures numériques devenues incontournables. Dans ce contexte, les cantons de Vaud et Genève se sont associés pour créer la « Trust Valley », un partenariat public-privé visant à promouvoir l'excellence de la région lémanique dans le domaine de la confiance numérique et de la cybersécurité. Cette coopération s'articule autour de trois missions principales : faire rayonner le pôle de compétences de la région, mettre en réseau les acteur-trice-s du domaine et favoriser le développement de projets novateurs. Trust Valley s'appuie sur plus de cinq cents expert-e-s et de nombreux relais économiques, la région comprenant plus de trois cents entreprises et organisations actives dans ce domaine. Du côté académique, les membres fondateurs comptent la HEIG-VD, l'UNIL, l'EPFL, la HES-SO Genève, l'IHEID et l'UNIGE. L'excellence des compétences, leur complémentarité et les synergies entre hautes écoles permettent de toucher à l'ensemble des facettes du domaine, à la fois technique, juridique, gouvernemental et sociétal.



La confiance numérique et la cybersécurité sont au cœur de Trust Valley, un organisme mis sur pied par les cantons de Vaud et Genève et réunissant un large panel d'experts pour des projets novateurs dans le domaine du numérique. Le conseiller d'État Philippe Leuba en a présenté les enjeux lors de son institution, le 19 juin 2020.

La conseillère d'État en charge de la sécurité Béatrice Métraux s'est engagée, avec la cheffe du Service pénitentiaire Sylvie Bula, pour promouvoir la formation continue dans les professions du domaine pénitentiaire, confronté à des défis qui demandent des réponses sans cesse adaptées.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Métiers du pénitentiaire

Le Centre suisse de compétence en matière d'exécution des sanctions pénales, situé à Fribourg, a poursuivi et développé ses activités. Outre la formation de base qui prépare à l'examen professionnel fédéral d'agent-e de détention, le centre met sur pied une offre de formations continues sur des thèmes divers tels que les personnes détenues souffrant de troubles mentaux, l'encadrement socioprofessionnel des détenu-e-s, ou encore la prévention des conflits en milieu pénitentiaire. Dans sa mission d'appui à la Conférence des chefs de départements cantonaux de justice et police, le Centre contribue à la réflexion sur toutes les questions importantes liées à la privation de liberté. Dans ce contexte, il a élaboré un document-cadre relatif au suicide assisté en exécution des peines et mesures, auquel les cantons pourront se référer au cas où ils seraient confrontés à des cas de ce genre au sein de leurs institutions. Il s'est également préoccupé des dangers de la radicalisation dans les établissements pénitentiaires, en rédigeant un document-cadre ainsi que des recommandations et en mettant également sur pied une formation sur ce thème.

Groupement de sécurité

Le Groupement latin de sécurité et de maintien de l'ordre réunit les cantons romands et le Tessin dans le but d'accroître la capacité opérationnelle des

cantons, en se référant à une doctrine commune. Cette unité de police intercantonale coordonne à la fois les formations et les engagements au profit de chaque canton. La doctrine d'engagement du groupement a été récemment révisée en tenant compte de l'évolution de la société. Elle s'est concentrée sur la gestion des foules, la gestion préventive et négociée de l'espace public, la garantie des libertés fondamentales, la formation et les règles d'engagement. La doctrine a été approuvée par la Conférence latine des chefs de départements de justice et police en automne 2019. Un règlement d'application est en cours d'élaboration.

Agglomération Rivelac

L'agglomération Rivelac réunit les cantons de Vaud et Fribourg ainsi que les vingt communes de la Riviera, de la Veveyse et du Haut-Lac. Elle compte plus de 100 000 habitant-e-s. Cette collaboration fait suite à la signature, fin 2019, d'une convention définissant les modalités de création d'une structure d'agglomération de droit public. La convention souligne la volonté des partenaires de mettre en place une structure pérenne pour gérer, de manière coordonnée, les grandes questions d'aménagement du territoire. Ainsi, le projet se concentre sur quatre objectifs prioritaires : la densification du tissu urbain, notamment à proximité des transports publics ; la mobilité douce, le développement de

La conseillère d'État Nuria Gorrite, accompagnée du syndic d'Aigle Frédéric Borloz, du syndic de Leysin Jean-Marc Udriot et d'Éric Pointet, chef de projet auprès des Transports publics du Chablais, lors de la présentation du prolongement de la ligne ferroviaire Aigle-Leysin.



© JEAN-BERNARD SIEBER

l'emploi près des principales gares, la préservation des paysages agricoles et viticoles, des sites de montagnes et de la basse plaine du Rhône.

Chablais Agglo

Les cantons de Vaud et du Valais sont engagés dans l'élaboration d'un projet d'agglomération multipolaire et fonctionnelle qui comptera, à l'horizon 2030, plus de 55 000 habitant-e-s et 25 000 emplois. Les mesures phares étudiées portent sur la poursuite de la restructuration des transports publics autour de la ligne AOMC entre Aigle et Champéry et sur le développement d'un réseau de mobilité douce performant pour relier les localités et desservir les zones d'activités de part et d'autre du Rhône. Chablais Agglo et les cantons doivent également prendre en compte le projet de 3^e correction du Rhône qui, par ses aménagements importants, aura un impact considérable sur l'agglomération et la région dans son ensemble.

Politique régionale

La loi fédérale sur la politique régionale soutient le développement économique des régions de montagne et des espaces ruraux. Tous les quatre ans, cantons et Confédération signent une convention-programme qui définit les priorités et les contributions fédérales. Vaud est partie prenante de deux

conventions intercantionales, avec la Suisse occidentale et l'Arc jurassien. Espace économique homogène, l'Arc jurassien dispose de potentiels similaires dans les cantons de Vaud, Berne, Neuchâtel et du Jura. Des projets collaboratifs sont développés notamment dans le domaine du tourisme, avec un système d'information commun aux offices de l'Arc jurassien. Le Canton de Vaud participe également à la convention-programme portée à l'échelle de la Suisse occidentale. Grâce à cette dernière, des PME industrielles vaudoises ont accès à des prestations de coaching et de mise en réseau, dans le cadre d'un programme déployé en complémentarité avec les prestations de la structure Innovaud. Les nouveautés du programme 2020-2023 visent à favoriser l'innovation collaborative par le biais de partenariats entre entreprises, PME et start-up, mais aussi avec les grandes entreprises, à cibler les projets en lien avec la transition numérique et à renforcer les synergies entre les acteurs de l'écosystème.

Cybersanté

Le dossier électronique du patient entrera en vigueur dans les hôpitaux au premier semestre 2021. Mais les hôpitaux et les cliniques du canton de Vaud se sont déjà affiliés à l'association intercantionale CARA. Cette communauté de référence pour le dossier électronique du patient regroupe les cantons de Genève, Valais, Vaud, Fribourg et Jura.

Son rôle est de mettre à disposition des professionnel-le-s de la santé et des citoyen-ne-s une plateforme numérique commune qui donne un accès complet et structuré aux informations de santé de la ou du patient-e, et soutient également la collaboration entre prestataires de soins, au niveau des hôpitaux et des cliniques. Les EMS ainsi que les acteurs de l'ambulatoire se préparent également à rejoindre la plateforme. Une stratégie de promotion du dossier électronique du patient a été élaborée pour le canton de Vaud afin d'en accompagner le lancement. En parallèle, des modules à forte valeur-ajoutée clinique sont en développement au sein des cantons romands à travers CARA. Il s'agit du Plan de médication partagé et du Plan de soins partagé, qui seront à disposition des utilisateur-trice-s, patient-e-s ou professionnel-le-s de la santé. Enfin, les travaux d'élaboration d'une convention intercantonale fondant durablement l'association ont débuté. La consultation aura lieu courant 2021, également au niveau des Grands Conseils des cantons concernés.

Formation des médecins

De trop fortes incitations vers certaines spécialisations et l'incapacité du système de santé à orienter la formation postgraduée des médecins selon les besoins ont entraîné un déséquilibre entre le nombre de médecins de premiers recours et les spécialistes. À cela s'ajoutent une pénurie annoncée de médecins liée au vieillissement du corps médical et des difficultés de recrutement dans les hôpitaux non universitaires. Face à ces constats, la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales a lancé le projet Reformer qui vise à réguler et répartir les places de formation entre les différents établissements formateurs en Suisse romande, à orienter les médecins en formation dans les disciplines en fonction des besoins et à équilibrer les ressources médicales entre les hôpitaux et les régions. Reformer concerne avant tout les hôpitaux romands. Toutefois, les filières de formation devront tisser des liens très étroits avec les hôpitaux situés en Suisse alémanique afin de favoriser les parcours par-delà les frontières linguistiques. À terme, il est prévu de créer une institution romande pour la formation médicale postgraduée qui sera placée sous la gouvernance des cantons.

Formation de soignant-e-s

Dès 2003, les cantons romands ont misé sur la filière unique de niveau HES pour former les infirmières et infirmiers. Dans les HES de Suisse romande, les

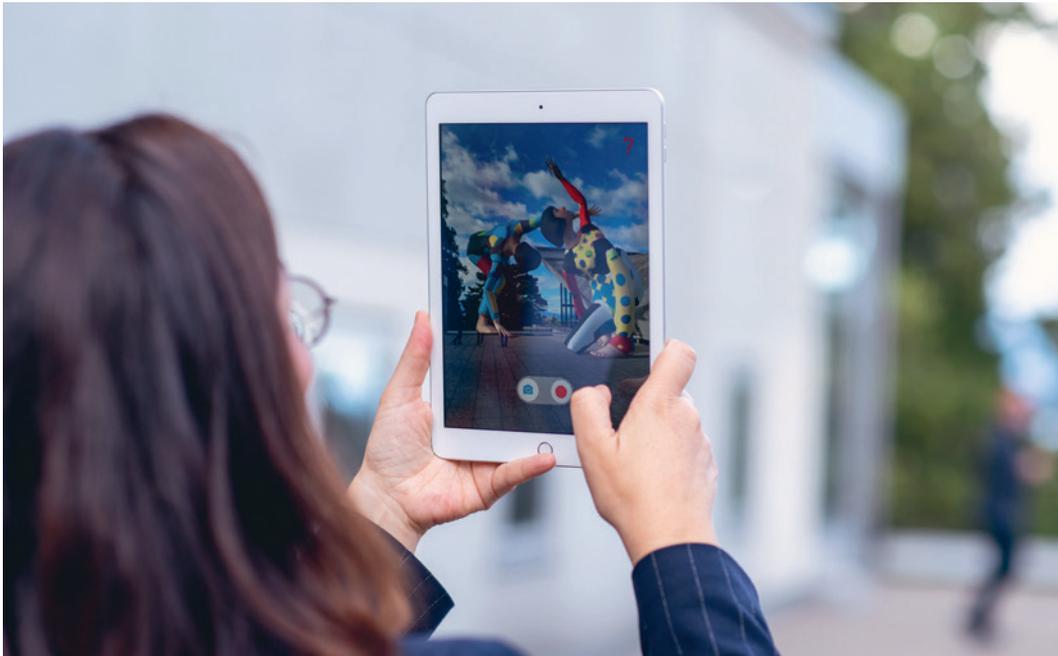
effectifs des candidat-e-s au bachelor en soins infirmiers ont doublé entre 2010 et 2020. Pourtant, la pénurie de personnel soignant inquiète partout en Suisse. En réponse à la pénurie de soignant-e-s, le Valais a décidé d'ouvrir en 2021 une filière ES en soins infirmiers. Cette brèche dans le modèle HES aura-t-elle, à terme, des effets sur l'offre de formation romande en soins infirmiers? Saisie de cette question, la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a mené en 2020 des discussions exploratoires. Elle a mis sur pied un groupe de travail qui a réuni pour la première fois autour de la même table des représentant-e-s romand-e-s des domaines santé HES et ES. L'avenir des places de stage a été identifié comme une priorité dans le contexte général de pénurie de soignant-e-s. La Conférence a également proposé à la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales d'examiner, en concertation avec les acteurs romands HES et ES de la formation en soins infirmiers, si et comment il serait possible de créer, à l'avenir, davantage de places de stages en Suisse romande. C'est une condition pour réussir à augmenter le nombre de soignant-e-s diplômé-e-s.

Proches aidants

« Loin des yeux, proche du cœur » : faute de pouvoir se rencontrer, les proches aidants ont eu l'occasion de dialoguer, d'échanger et de partager leurs expériences lors d'une manifestation organisée entièrement en ligne. Réunissant l'ensemble des cantons latins, la Journée des proches aidants est un acte symbolique fort depuis plusieurs années. Elle contribue à renforcer les liens de solidarité mais permet également de sensibiliser le public aux difficultés et défis quotidiens auxquels font face les proches aidants. Pour le canton de Vaud, la journée de 2020 a notamment été l'occasion d'écouter des témoignages et d'assister à un « webinaire » sur la sclérose en plaques. Le fondateur de la thérapie communautaire intégrative, invité pour l'occasion, a également présenté la philosophie de sa démarche qui donne au collectif le rôle de premier plan dans l'accueil, le soutien et la recherche de solutions pour les proches atteint-e-s de maladie.

École de maturité

La dernière révision relative à la maturité gymnasiale date de 1995. Pour tenir compte des nouveaux défis posés par la société contemporaine et pour consolider l'accès des titulaires d'une maturité



© HEPLUCIEN AGASSE

L'accélération du numérique à tous les niveaux de la société passe aussi par l'école, qui doit se doter d'un enseignement et de moyens adaptés. Pour remplir cet objectif, les cantons romands ont institué une commission pour l'éducation numérique, dont les tâches principales sont le conseil et la coordination dans l'ensemble du système éducatif. La conseillère d'État Cesla Amarelle en a fait l'une de ses priorités.

gymnasiale aux études de niveau tertiaire, une révision globale de l'ordonnance de maturité a été jugée nécessaire. L'enjeu est le maintien de l'accès direct, sans examens, aux études universitaires et polytechniques pour tous-tes les détenteur-trice-s de la maturité, indépendamment des options suivies durant le cursus gymnasial. Sous la conduite de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, la réforme est entrée dans une phase concrète. Des groupes de travail préparent les propositions de modification des plans d'études cadres et de la structure des cursus. Le Canton de Vaud a délégué des représentant-e-s dans ces groupes, dont les travaux devraient durer jusqu'à l'automne 2021. L'objectif visé est l'adoption d'une nouvelle réglementation pour la rentrée scolaire 2023. Dans l'hypothèse où la durée minimale des études gymnasiales viendrait à être fixée à quatre ans, le Canton de Vaud devrait alors pouvoir bénéficier d'une importante période transitoire pour adapter son dispositif.

Gymnase intercantonal

Situé au cœur d'une région qui a connu ces dernières années une progression démographique supérieure à la moyenne, le Gymnase intercantonal de la Broye est à l'étroit dans ses murs. Depuis son ouverture en 2005, l'établissement a connu une augmentation constante de sa fréquentation, passant de 850 à près

de 1200 étudiants en quinze ans. Le projet d'extension a été voté par les Grands Conseils des deux cantons. Les travaux ont été adjugés début 2019 et le permis de construire a été obtenu en novembre de la même année. Devisés à 29 millions de francs et supportés à parts égales par les deux cantons, les travaux ont débuté au cours de l'été. Ceux-ci permettront notamment l'aménagement de vingt-cinq nouvelles salles de classe ainsi qu'une salle de sport. Le chantier s'achèvera à la rentrée 2021 et le gymnase broyard pourra dès lors accueillir jusqu'à 1500 étudiants. L'extension du bâtiment par l'intermédiaire d'un projet architectural développé en terrasses s'intègre harmonieusement dans le paysage et répond également à des objectifs d'ordre urbanistique, d'accessibilité et de mobilité douce. Il dotera le site d'infrastructures à même d'assurer une formation de qualité, priorité des deux cantons.

Éducation numérique

Dans un contexte d'accélération du numérique à l'école, les cantons romands ont mis sur pied une commission pour l'éducation numérique appelée Conum. Cet organe permanent de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin a commencé ses travaux en 2020. Cette commission est l'instrument privilégié de coordination et de conseil pour l'ensemble du système éducatif: infrastructure, matériel informatique, pédagogie, formation des enseignant-e-s.

L'expérimentation et les bonnes pratiques y sont encouragées, de même que la mutualisation de certains équipements, de formations ou de modules pédagogiques. La commission pour l'éducation numérique veille à la coordination des cantons entre eux et avec leurs partenaires naturels que sont les hautes écoles pédagogiques, les universités et l'EPFL. Le Canton de Vaud s'est impliqué dans la rédaction du volet du Plan d'études romand relatif à l'éducation numérique. Avec un défi majeur : définir de nouveaux objectifs pédagogiques alors même qu'une partie d'entre eux sont encore testés dans le cadre d'expériences pilotes, avec des évaluations et des bilans progressifs. Après une consultation sur la première version du plan révisé, des impulsions ont été données par les cantons. La deuxième version a été soumise à l'automne 2020, avec l'objectif d'adopter le plan révisé au printemps 2021 et de le mettre en œuvre, par étape, dès août 2021.

École et égalité

Raconter et expliquer l'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des missions adoptées par la Conférence romande de l'égalité. Dans ce but, des brochures ont été élaborées pour tous les niveaux de formation de l'école obligatoire, sous la conduite du Bureau de l'égalité du canton de Vaud. Ce matériel pédagogique comprend de nombreuses propositions en lien avec le Plan d'étude romand et les disciplines

scolaires, qui mettent notamment en lumière des femmes qui ont joué un rôle majeur dans l'histoire récente et interrogent certains stéréotypes liés aux loisirs et aux activités pratiquées par les différents membres d'une famille. Des spécialistes de la question de l'égalité sont aussi invité-e-s dans les classes afin de présenter les liens entre carrière et genre. Ces initiatives se font l'écho de la loi révisée sur l'égalité, tant au niveau fédéral que cantonal.

Entretien des autoroutes

Le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier Genève, Vaud et Fribourg vit sa deuxième année d'activité en tant qu'établissement autonome de droit public. La direction, le conseil d'établissement et les collaborateur-trice-s de terrain vivent de grands changements au sein de cette structure. Quant à l'Office fédéral des routes, il a désormais un partenaire unique, fiable et transparent pour l'exploitation des autoroutes dans les trois cantons. En août 2020, la commission interparlementaire de contrôle a siégé au centre de Granges-Paccot et a examiné les activités et les comptes du Service intercantonal d'entretien, qui reflètent un premier exercice positif avec des comptes équilibrés. Employant 165 collaborateur-trice-s parmi les trois administrations cantonales partenaires, le service exploite 302 kilomètres d'autoroutes. Son chiffre d'affaires s'élève à environ 60 millions de francs.

Près de 165 personnes travaillent quotidiennement à l'entretien des quelque 300 kilomètres d'autoroute des cantons de Genève, Vaud et Fribourg. Le centre d'entretien intercantonal, situé à Granges-Paccot, achève en 2020 son deuxième exercice en tant qu'établissement autonome de droit public, avec un chiffre d'affaires de 60 millions de francs.



© DR

Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière



L'ensemble du partenariat s'est réuni lors d'une rencontre politique au CHUV à Lausanne, sous la coprésidence de Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté et de Pascal Broulis, président de la Coordination régionale Interreg.

Interreg France-Suisse

Le programme Interreg 2014-2020 touche à sa fin. Au total, plus de cent-vingt projets ont été réalisés, dont quelque septante impliquant des acteurs vaudois : entreprises, hautes écoles, Université, associations ou encore collectivités publiques. Le Canton a soutenu ces projets à hauteur de près de trois millions et demi de francs dont plus de deux millions apportés par le Fonds cantonal dédié à Interreg.

Les projets soutenus participent au renforcement de la compétitivité du territoire mais aussi au développement de produits ou de services communs

transfrontaliers. Inscrit au cœur des dynamiques de l'Arc jurassien ainsi que celles de l'espace lémanique, le Canton de Vaud assure la présidence de la Coordination régionale qui réunit l'ensemble des cantons partenaires.

Le prochain Programme 2021-2027 est en cours de préparation. Sur la base des propositions de règlements de la Commission européenne, plusieurs priorités thématiques répondant aux enjeux d'une économie durable et innovante, en phase notamment avec les enjeux de transition énergétique, doivent guider la programmation de futurs projets transfrontaliers.

Coopération territoriale

Les projets, présentés ici à titre d'exemples, illustrent la diversité des soutiens octroyés dans le cadre d'Interreg.

PATRIMOINE/Entrelacs

Le projet Entrelacs met en place différentes actions de valorisation des archives de films amateurs, tournés sur support argentique, autour de la région des lacs du bassin lémanique et du Haut-Jura. Les partenaires souhaitent former un pôle de compétences en matière de conservation et de restauration numériques avec la mise en commun des ressources et des fonds d'archives. L'objectif est de développer une offre culturelle conjointe pédagogique avec plusieurs expositions itinérantes, des cycles de projection, des ateliers ou encore des journées d'étude scientifique.

TERRITOIRE/PACTE

Dans le cadre du projet Interreg PACTE, le Canton de Vaud participe à l'élaboration du projet d'agglomération de 4^e génération du Grand Genève. Ce projet complète les trois précédents en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre du Léman Express. Un programme d'actions concertées en faveur de la transition écologique a été défini. L'objectif est la mise en œuvre d'une stratégie intégrée d'aménagement du territoire du Grand Genève en posant les bases d'une action transfrontalière coordonnée.

FORMATION/Alp@venir

Le projet Alp@venir consiste à partager les connaissances, former les acteurs des espaces alpestres et sensibiliser les publics pour concourir à la préservation durable des milieux pastoraux. Après une phase de diagnostic, le projet se traduit par le partage de bonnes pratiques pastorales ainsi que des visites d'appréciation de sites pour

définir une stratégie d'amélioration de l'exploitation économique de l'alpage. Des modules de formation sont également proposés pour renforcer les compétences des professionnel-le-s de cette filière, avec notamment la création d'une école d'alpage.

CULTURE/PEPS

Le projet PEPS a pour ambition de créer une plateforme économique transfrontalière de production scénique, à dimension européenne. Il s'agit d'ancrer la coopération à travers les régions de la Savoie, de la Haute-Savoie et du canton de Vaud. Ce projet a pour objectif d'associer pour la première fois ces partenaires pour mutualiser les compétences et ressources, générer des retombées économiques, favoriser la circulation des publics et promouvoir des œuvres à l'échelle européenne. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture soutient ce projet porté notamment par le Théâtre de Vidy à Lausanne.

INNOVATION/Ecofass-Vin

Le projet Ecofass-Vin a permis de développer une solution innovante de stockage et de distribution de vins locaux et régionaux. À travers ce partenariat, les contenants seront plus performants écologiquement, moins coûteux et permettront de diminuer la teneur en sulfites. L'objectif est ainsi de baisser les coûts de conditionnement et de donner une nouvelle image des vins ouverts. Ce procédé pourrait être étendu à d'autres produits (bières, cidres, pétillants, mousseux) avec de nouveaux débouchés potentiels.

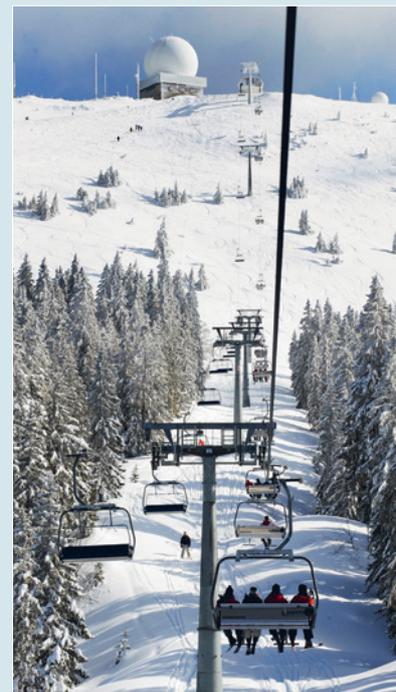
BIODIVERSITÉ/POLCCA

Polcca contribue à la préservation et à la restauration d'espèces et de milieux à travers la mise en place d'actions de conservation de plusieurs espèces

protégées de papillons *Maculinea* dans le bassin lémanique. Des études thématiques sont envisagées afin de renforcer les connaissances via un travail d'inventaire. L'objectif est de constituer une base de données géolocalisées et une plateforme d'échanges documentaires. Des actions de sensibilisation sont également prévues.

TOURISME/Dôle Tuffes

Les activités de montagne des massifs frontaliers de la Dôle et des Tuffes sont le fruit de vingt années de dialogue et de volonté stratégique de rapprochement entre partenaires français et suisses. De ces échanges est né « Jura sur Léman ». Sous ce nom de domaine fédérateur, une nouvelle offre de ski alpin unifiée et simplifiée sera proposée. Cette marque permettra de développer une notoriété à l'échelle régionale et européenne. Sur le terrain, les nouveautés consistent en la mise en service d'un télésiège reliant la vallée des Dappes au sommet des Tuffes, et la modernisation de plusieurs autres installations. La réalisation d'un programme d'investissements « quatre saisons » est également attendue.



© JURASUR LÉMAN

Desserte lacustre

Avec près de 2500 voyageur-euse-s par jour ou 1,8 million par année, la desserte lacustre transfrontalière constitue un enjeu majeur des deux côtés du Léman. Dans une dynamique d'amélioration de la qualité de l'offre, le Canton de Vaud et les communautés de communes françaises travaillent de concert, conformément à la convention de coopération signée en 2019. Cette gouvernance franco-suisse a ouvert la voie à l'achat de deux nouveaux bateaux visant des cadences augmentées, des capacités accrues et un confort amélioré, notamment sur la ligne Lausanne-Évian et également, à terme, sur les deux autres lignes. À cet effet, la CGN a signé un contrat avec l'entreprise suisse Shiptec, qui a remporté le marché de construction de deux nouveaux bateaux à technologie hybride destinés au transport public. Ces Naviexpress offriront une capacité de 700 passager-ère-s chacun. L'assemblage des deux bateaux, qui débutera au printemps 2021, sera réalisé en intégralité à Ouchy, au chantier naval de la CGN. Leur consommation énergétique sera réduite de plus de 40 % par rapport aux navires actuels. À ce stade, la priorité est de préparer le conventionnement des prestations de l'offre de transport public lacustre pour la période 2022 et 2023 et en assurer un financement paritaire. Les nouveaux bateaux seront mis en service successivement en 2023, puis en 2024.

Liaisons TGV

La pandémie de coronavirus a durement touché les liaisons ferroviaires internationales en direction de Paris. Elle a également confiné les ambitions du nouveau Comité de développement de ligne via Vallorbe et le Jura, qui a dû se résoudre à accompagner Lyria dans son obligation d'adapter régulièrement ses horaires en fonction des restrictions des deux côtés de la frontière. La filiale des CFF et de la SNCF a joué le jeu en rétablissant au plus vite des courses sur sa ligne via Vallorbe, comme cela été le cas, par exemple, pour les fêtes de la fin de l'année 2020. Des discussions préliminaires sur la création d'une éventuelle offre ferroviaire complémentaire des TGV entre Dijon, Lausanne et Neuchâtel ont également été lancées et seront poursuivies en 2021.

Covoiturage jurassien

Les solutions en transports publics étant limitées, la quasi-totalité des travailleur-euse-s frontalier-ère-s en provenance du Doubs ou du Jura traversent

la frontière en voiture. Depuis plusieurs années, le Canton de Vaud est partenaire du programme d'encouragement au covoiturage dans la région transfrontalière de l'Arc jurassien. Sous l'égide de l'association intercantonale arcjurassien.ch et du Parc naturel régional du Haut-Jura en France, des actions sont menées auprès de cent huitante entreprises pour contenir l'augmentation du trafic automobile. En raison des restrictions COVID-19, des animations ont été reportées et certaines entreprises ont demandé à leurs collaborateur-trice-s de cesser momentanément de partager leurs véhicules.

Conseil du Léman

Instance transfrontalière réunissant les cantons et départements limitrophes, le Conseil du Léman offre la possibilité d'un échange entre institutions dans le domaine de l'environnement, de la culture, de l'économie et de la mobilité. Un plan d'action bisannuel a été défini sous la présidence du Canton de Vaud, avec comme objectif de fédérer les acteurs institutionnels et économiques sur des projets pour lesquels l'échelle lémanique fait sens. Au-delà du soutien financier apporté à une douzaine de projets culturels et sportifs, le Conseil du Léman développe plusieurs dispositifs. Entre autre, un projet Interreg France-Suisse pour une mise en réseau des acteur-trice-s du tourisme autour du digital, une campagne de sensibilisation entre environnement et santé publique autour du moustique-tigre ou encore des résidences artistiques interrogeant le territoire. La solidarité entre les membres du Conseil du Léman a permis de maintenir le travail commun malgré la fermeture des frontières et les périodes de confinement qui représentent un risque de repli sur soi. Pour défendre collégialement les intérêts propres à un espace lémanique interconnecté et interdépendant, plusieurs prises de position ont été diffusées notamment sur la libre-circulation, l'importance d'une industrie résiliente ou encore sur la question de l'imposition des frontalier-ère-s en télétravail.

Industrie lémanique

Avec le soutien du Conseil du Léman, l'Union lémanique des chambres de commerce a organisé une journée pour échanger sur les défis actuels de l'industrie des machines-outils, secteur qui occupe près d'un quart des emplois frontaliers. La résilience des filières d'excellence industrielles conditionnent, aussi, le dynamisme et la vitalité de ce bassin de vie

commun. Dans le domaine des machines-outils, la pandémie a fortement influencé l'activité de production et le niveau des commandes. Ses échanges, au sein de l'entreprise Bobst, ont été organisés pour stimuler les capacités d'innovation des entreprises. L'objectif est de faciliter la recherche de partenariats dans une approche locale – transfrontalière et lémanique. Ce réseautage en période de crise est d'autant plus important qu'il correspond aux besoins d'entreprises exposées aux mêmes difficultés. D'autant que cette menace concerne un bassin de vie dont l'interconnexion se mesure aussi en termes de main-d'œuvre, avec un secteur industriel qui compte près de 20 000 frontalier·ère·s.

Patrimoine mécanique

Fruit d'une collaboration intercantonale et transfrontalière, la candidature pour inscrire les « savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art » sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO a été acceptée en décembre. Cette inscription soutenue par les artisans, les musées, les écoles de formation de tout l'Arc jurassien franco-suisse, doit ouvrir la voie au renforcement de mesures de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission. Pour le canton de Vaud, c'est tout une expertise propre au territoire de la Vallée de Joux mais aussi de Sainte-Croix et de

L'Auberson mise à l'honneur et débouchant ainsi sur des actions communes avec l'ensemble des acteurs de la communauté horlogère. La candidature portée par la Suisse en collaboration avec la France a été considérée comme exemplaire par l'UNESCO pour sa mise en évidence de l'importance du patrimoine culturel immatériel dans un espace transfrontalier.

Arcjurassien.ch

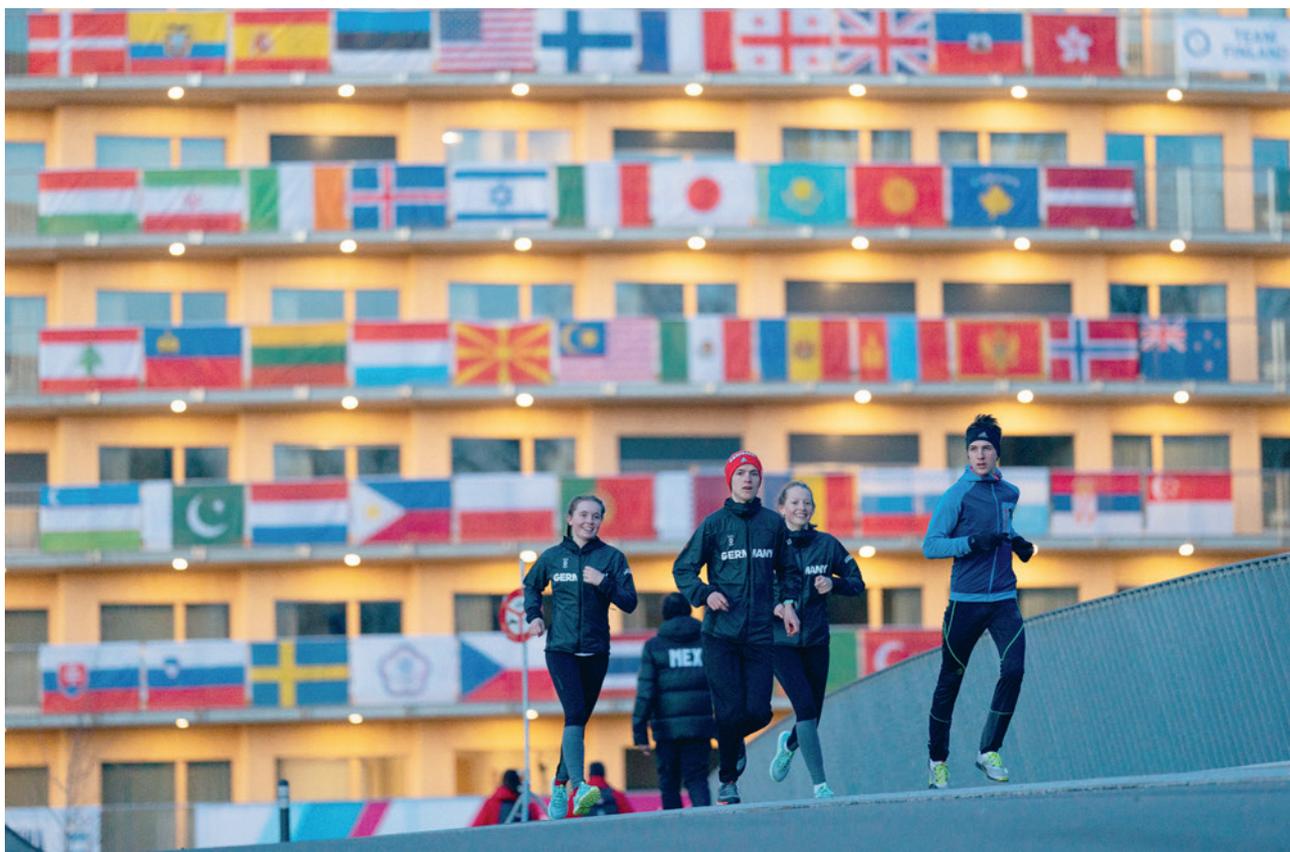
Le Canton de Vaud est impliqué au sein de l'association intercantonale arcjurassien.ch qui assure notamment le secrétariat de la Conférence transjurassienne. Cette plateforme permet un échange entre cantons et avec la Région et la Préfecture de Bourgogne Franche-Comté. Pour accompagner l'émergence de projets, plusieurs ateliers ont été organisés avec les collectivités et acteurs locaux. Un fonds « petits projets » a également été mobilisé. Avec le soutien du Canton de Vaud, un projet Interreg France-Suisse a été constitué autour du patrimoine horloger en écho aux démarches de l'Office fédéral de la culture pour l'inscription au patrimoine immatériel des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art. Enfin, Le Canton de Vaud a également soutenu le lancement d'un projet pilote dédié au vivre-ensemble autour d'expérimentations théâtrales empreintes de recherche en ethnologie dont l'avancement a cependant été freiné par la pandémie.



Tradition vivante emblématique de l'Arc jurassien franco-suisse, les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sont désormais inscrits au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

© KEYSTONE

Le Canton de Vaud sur la scène internationale



© OIS/JED LEICESTER

JOJ Lausanne 2020

Lausanne était déjà connue pour être la « Capitale Olympique » et le canton de Vaud, avec plus de cinquante fédérations et organisations établies sur son territoire, celle du sport international. En organisant les troisièmes Jeux olympiques de la Jeunesse, le Canton a démontré son attachement au sport et aux valeurs du Mouvement olympique ainsi que sa capacité à s'en inspirer pour organiser une compétition internationale à dimension humaine. Avec des innovations et des nouvelles formules à la clé, telles que des épreuves mixtes ou multinationales et des activités sportives et culturelles,

rappelant que le sport permet aussi de rassembler les individus.

Et ceux-ci ont répondu à l'appel, les chiffres parlent d'eux-mêmes. 1872 jeunes athlètes de 79 pays ont concouru dans 81 épreuves organisées dans 8 sports et 16 disciplines, sur 8 sites de compétition. Dans le canton de Vaud bien sûr, à Lausanne, à la Vallée de Joux, à Leysin, aux Diablerets et à Villars. Mais aussi en Valais, à Champéry ou aux Grisons, à Saint-Moritz, ainsi qu'en France voisine, aux Rousses, au stade des Tuffes. Enfin, pour la première fois dans une manifestation olympique d'hiver, la parité a été respectée avec autant d'athlètes hommes que femmes.

Le succès populaire de l'événement a surpris plus d'un-e observateur-trice qui avait participé aux premières éditions des JOJ. Au total, plus de 640 000 spectateur-trice-s, dont 80 000 écolier-ère-s, ont profité de la gratuité de l'événement, en se rendant aux épreuves ou en assistant ou participant aux animations proposées dans le cadre du festival En Jeux! Mêlant sport, culture et ambiance de fête sur tous les sites, le programme En Jeux! a remporté un grand succès. À Lausanne par exemple, plus de 200 000 visiteur-euse-s ont assisté aux spectacles ou participé aux activités proposées. Les cérémonies de remise des médailles, au Flon, ont attiré en moyenne 2000 personnes chaque soir. La couverture médiatique était assurée par un millier de journalistes issu-e-s d'une quarantaine de pays. La jeunesse étant prioritairement le public cible à atteindre et à inspirer, les JOJ ont été largement couverts sur les plateformes numériques et les réseaux sociaux.



© OISAJEL MARKLUND



© FEUILLE DAVIS DE LA VALLÉE DE JOUX



© DR



© DFC



© OISAJE TOITH



© DAVID SANDOZ



De village olympique à cité universitaire, en passant par l'accueil de la Protection civile au plus fort de la pandémie, Vortex, à l'architecture emblématique, a déjà connu plusieurs vies. La Conseillère d'État Cesla Amarelle et son collègue Pascal Broulis, ainsi que le président de la CPEV, Stephen Sola, ont inauguré le Vortex en octobre 2020. Aujourd'hui, ce campus universitaire loge près de mille étudiants et professionnels du monde académique, en provenance du monde entier.

© KEYSTONE

Du sport aux études

Le Vortex est sans doute le meilleur symbole de la volonté du Canton de faire de ces Jeux olympiques de la Jeunesse une manifestation s'inscrivant dans une perspective durable. Le bâtiment qui a servi de village olympique est devenu le nouvel emblème du campus universitaire lausannois, à Dorigny. Pendant les Jeux olympiques de la Jeunesse, il a accueilli 1720 jeunes athlètes en provenance du monde entier. En avril et mai 2020, dans le cadre des mesures exceptionnelles liées à la pandémie, le Vortex a été mis à disposition de la Protection civile. Puis, pour la rentrée académique 2020, le Vortex a pu accueillir les étudiant-e-s et hôtes académiques qui ont plébiscité ce bâtiment. Au sein du Vortex se côtoient désormais près de mille habitant-e-s, des locataires d'une centaine de nationalités différentes.

Hautes écoles à l'international

Les programmes internationaux de la Direction générale de l'enseignement supérieur ont été fortement impactés par la pandémie en 2020. Certains ont pu avoir lieu en début d'année, aux États-Unis, en Inde, au Japon et au Chili, mais dès le printemps, une trentaine d'autres ont dû être annulés. Des programmes au niveau Bachelor ont été maintenus,

soit sous forme numérique, soit grâce à des solutions de proximité. Le China Hardware Innovation Camp, destiné à des étudiant-e-s suisses travaillant au prototypage d'un objet connecté, a été organisé en Suisse plutôt qu'en Chine. Quant à l'ECAL, elle a pu organiser une université d'été en Italie, dans la maison mère d'une manufacture, alors qu'elle avait prévu de l'organiser à Shanghai. Ainsi, l'activité internationale des hautes écoles s'est trouvée dès 2020 en phase de réinvention.

ThinkSport

ThinkSport, réseau rayonnant à l'international et réunissant une variété d'expertise et d'excellence dans le secteur du sport, a reçu, aux côtés de l'Université de Lausanne et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, une bourse octroyée par Innosuisse. Celle-ci a pour objectif d'encourager l'innovation dans le sport et l'activité physique en Suisse. Le projet ThinkSport a été sélectionné avec onze autres dossiers parmi les soixante-quatre soumissions. Cet octroi illustre la contribution significative du sport à l'économie suisse et le caractère unique de cet écosystème. Grâce à cette bourse, les bénéficiaires disposeront d'une enveloppe globale de 21 millions de francs sur quatre ans, dès 2021. Sous la dénomination de NTN-Innovation Booster, ThinkSport veut générer près d'un millier d'idées

innovantes d'ici à 2025, avec un développement concret pour environ un tiers d'entre elles. Ce projet a pour but de faciliter de nouveaux partenariats à l'approche innovante entre les acteurs clés du monde académique et les secteurs privé, public et celui du sport. Grâce à la coopération et au transfert de savoirs entre les hautes écoles, les entreprises et la société, les NTN – Innovation Boosters devraient offrir aux petites et moyennes entreprises suisses des avantages concurrentiels et leur permettre de faire face aux défis sociétaux actuels. Les appels à projets seront quant à eux lancés régulièrement dans le but d'identifier des partenaires pour des domaines spécifiques comme la technologie, le développement social, la santé et le tourisme. De par sa structure et son savoir-faire, ThinkSport sera le cœur opérationnel composé de l'Université de Lausanne et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

Fédérations sportives

En mars, Lausanne a accueilli le troisième Grand Prix féminin d'échecs, l'un des événements échiqués les plus prestigieux organisés en Suisse. Seize joueuses ont participé à ce tournoi, qui fait partie des qualifications pour les championnats du monde et dont le « premier coup » a été joué par le chef du département en charge du sport. Cet important tournoi a été organisé par la Fédération internationale des échecs, dont le siège est à Lausanne et qui fait partie des 59 fédérations et organisations sportives internationales qui ont choisi le canton de Vaud pour y installer leurs activités et faire de notre région la capitale mondiale de l'administration du sport international.

Vaud-Jiangsu

L'année 2020 marque les septante ans de la reconnaissance de la République populaire de Chine par la Suisse et les dix ans de la signature du memorandum de coopération entre le Canton de Vaud et la Province chinoise du Jiangsu. Ce partenariat vise à encourager la compréhension mutuelle, les échanges économiques et commerciaux et à développer des coopérations dans différents domaines, tels que la formation ou la santé et à entretenir des échanges entre les autorités des deux parties. Relativement peu de collaborations effectives ont vu le jour au cours de ces dix années, mais de nombreux échanges ont été organisés tant aux niveaux politique qu'administratif, en particulier dans le domaine de la santé.

Plateforme 10 à artgenève

Plateforme 10, la fondation qui fait vivre le nouveau quartier des arts de Lausanne, était l'invitée du salon d'art contemporain artgenève, en janvier. Cette foire de l'art, qui se tient à Palexpo, veut établir en Suisse romande une plateforme artistique de premier plan pour l'art contemporain, l'art moderne et le design contemporain, afin de faire honneur aux exigences des collectionneur-euse-s et amateur-trice-s d'art de l'arc lémanique. La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture s'est rendue à artgenève en ambassadrice de Plateforme 10. La fondation présentait *_Field*, une installation interactive conçue par le collectif Lab212 et le LabElysée. Associant une balançoire et une projection d'œuvres, *_Field* propose un voyage à travers les collections du Musée de l'Élysée, du Musée cantonal des Beaux-Arts et du mudac, les trois institutions appelées à cohabiter dans le nouveau quartier des arts lausannois. En se balançant, on actionne la projection des images qui défilent devant lui. L'installation *_Field* interroge ainsi la qualité de nos relations à la technologie, ainsi que la place et le rôle de l'humain par rapport à la machine.

Rapatriement humanitaire

Dès le mois de mars, la crise sanitaire mondiale a eu des effets en cascade inattendus. La fermeture des frontières décrétée par de nombreux États a surpris des citoyen-ne-s suisses à l'étranger. Le Département fédéral des affaires étrangères a déployé des efforts pour rendre possible leur retour au pays. Le Canton de Vaud est intervenu auprès de la Confédération pour demander le rapatriement humanitaire de neuf enfants né-e-s en Haïti, vivant dans un orphelinat de Port-au-Prince, et muni-e-s du passeport suisse. Les démarches pour les adopter, menées par des parents établis en Suisse et dans le canton de Vaud pour un cas, avaient abouti juste avant que la crise sanitaire ne provoque l'annulation de tous les vols. Ces parents étaient empêchés d'aller chercher sur place les enfants adopté-e-s. Le Canton de Vaud a sensibilisé le Conseil fédéral sur le sort de ces enfants depuis peu devenu-e-s suisses. Il a rappelé que la Constitution fédérale dispose que les enfants ont droit à une protection particulière, en toutes circonstances. L'excellente coopération entre la Confédération, l'administration vaudoise, les parents d'adoption et l'intermédiaire suisse pour l'adoption de ces neuf enfants a finalement permis d'organiser le rapatriement pendant le confinement.

Coopération et développement en chiffres

En 2020, le Canton de Vaud a cofinancé une cinquantaine de projets, à travers la Fedevaco, la Fédération vaudoise de coopération. Cet organisme, créé il y a un peu plus de trente ans par un groupe d'associations, met chaque année à disposition des institutions publiques son expertise dans une dizaine de domaines tels que, par exemple, la formation, l'environnement, les droits humains, l'agriculture, l'enfance ou encore la santé. Elle assure le contrôle de la gestion des contributions qui lui sont confiées, plus de deux millions de francs pour le canton de Vaud. En sus de ces engagements, le Conseil d'État s'est par ailleurs engagé, à travers le lancement du Plan climat vaudois, à renforcer la prise en compte des enjeux climatiques dans le cadre de l'aide au développement. La crise sanitaire mondiale et les mesures de confinement ont fortement impacté les populations les plus défavorisées, qui pour une part importante, presque du jour au lendemain, se sont retrouvées sans moyens de subvenir à leurs besoins. Face à cette situation, les attentes sur le terrain ont été très importantes.

L'engagement du Canton de Vaud en matière de coopération au développement s'organise autour des différents

départements. Ainsi, le Département de la santé et de l'action sociale a notamment soutenu un centre pour enfants au Pérou, un programme de nutrition mère-enfant en Inde, une collaboration médicale au Laos ainsi que plusieurs projets contre la violence au Nicaragua, en Inde et au Tchad. L'agriculture a été au centre de quelques projets cofinancés par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport : le développement d'une filière de séchage de fruits et légumes à Madagascar, le renforcement des systèmes de production agricole de conservation et l'autonomie territoriale en Colombie. Le département s'est également engagé pour améliorer les conditions de vie des familles paysannes au Nicaragua.

La question de l'accès à l'eau a fait l'objet d'un soutien du Département de l'environnement et de la sécurité pour un projet au Salvador. Le département



Au Nicaragua, les changements climatiques et les mauvaises pratiques dans le domaine agricole ont entraîné un exode rural important. Pour pallier la précarité des paysans, des projets permettant d'améliorer la production agricole ont déjà permis de soutenir plus de 17 000 personnes en trois ans.

s'est également intéressé à la réinsertion professionnelle en cofinçant des ateliers dans cinq prisons au Togo. Il a aussi œuvré pour la réduction de la vulnérabilité des populations rurales et l'adaptation aux changements climatiques au Bénin. Afin de prévenir la violence basée sur le genre en milieu scolaire, familial et communautaire, le Département des infrastructures et des ressources humaines a participé à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans le cadre d'un projet au Mexique.

À travers le cofinancement du Centre Onésime, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a soutenu la formation agricole en Côte d'Ivoire. En parallèle, il a contribué à un projet de développement durable ainsi qu'à un projet favorisant l'autonomie pour plusieurs communautés colombiennes. Enfin, du matériel scolaire dans une dizaine de pays a été financé par le Département des finances et des relations extérieures.

	2015	2016	2017	2018	2019
DSAS	1 022 785	1 105 000	1 200 000	1 581 224	1 412 373
DECS	500 000	500 000	500 000	500 000	520 000
DFJC	309 887	228 437	526 572	116 300	130 000
DTE	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
DFIRE	26 709	27 513	30 074	23 193	4 732
DIRH	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
DIS		49 347	49 347	45 000	45 000
Total CHF	1 959 381	2 010 297	2 405 993	2 365 717	2 212 105

Évolution des contributions cantonales à la coopération au développement.

Annexe I

Conventions-programmes

Arc jurassien

Le programme intercantonal Arc jurassien de mise en œuvre de la politique régionale a pour objectif de renforcer la compétitivité dans les domaines de l'industrie et du tourisme. L'Arc jurassien, qui regroupe les cantons du Jura, de Neuchâtel, Berne et Vaud, est composé d'entreprises renommées de l'industrie de précision dans les domaines horloger, métallurgique, microtechnique et électronique. Le tissu industriel se caractérise par des PME à forte valeur ajoutée. Dans ce contexte, l'économie locale vise également à exploiter les opportunités liées à la numérisation et à la digitalisation, qui permettraient à la région de gagner en attractivité et en compétitivité. En ce qui concerne le domaine du tourisme, autre pôle économique essentiel de l'Arc jurassien, le paysage du massif du Jura et de ses lacs présente un potentiel important, à travers l'agritourisme, la randonnée et la culture. Pour la période 2020-2023, les cantons ont décidé de poursuivre leur soutien à des initiatives intercantionales capitalisant sur les projets déjà initiés et répondant aux besoins actuels du territoire. Le Conseil d'État a adopté le programme cantonal de mise en œuvre de la LPR pour la période 2020-2023 en 2019, puis la convention-programme y relative le 12 février 2020.

Politique régionale

La loi fédérale sur la politique régionale soutient le développement économique des régions de montagne et des espaces ruraux. Tous les quatre ans, les cantons sont tenus de présenter à la Confédération un programme de mise en œuvre qui précise les priorités cantonales et le cadre financier de sa réalisation. Dans son message sur la promotion économique 2020-2023, le Conseil fédéral a fixé les priorités qu'il entend suivre pour les régions de montagne et les espaces ruraux. Il a ainsi maintenu les deux priorités thématiques déjà retenues en 2016, à savoir l'industrie et le tourisme, qu'il a complétées par la thématique de la numérisation. Sur cette base, le Canton de Vaud a élaboré son programme cantonal de mise en œuvre, en étroite collaboration avec les organismes économiques régionaux. La convention-programme a été signée en mars 2020.

Environnement

Sept conventions-programmes dans le domaine de l'environnement ont été élaborées pour la période 2020-2024. C'est ainsi la quatrième période de convention-programme depuis l'introduction de la de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) en 2008. Les nouvelles conventions s'inscrivent dans la continuité des objectifs et des mesures fixées pour la précédente période. Elles concernent le paysage, la faune, la protection contre le bruit et l'isolation acoustique, les ouvrages de protection, les forêts protectrices et les revitalisations. Le Conseil d'État a adopté les conventions-programmes le 12 février 2020.

En 2018, le Conseil d'État a adopté la mesure de simplification de la directive DRUIDE 1.3.4 élaborée en 2006 pour les conventions-programmes. La directive revoit et formalise le mode de consultation du Grand Conseil. Elle procède également à un allègement au niveau de la consultation des services administratifs. L'objectif est d'assurer la signature des conventions-programmes dans les délais et de garantir au Canton la subvention fédérale. Alors que le Grand Conseil était consulté au moment de l'adoption de la convention-programme, avec une marge de manœuvre quasiment inexistante, la directive actualisée propose de consulter le Grand Conseil et les services de l'administration au stade de l'avant-projet. Cette étape permet d'intervenir sur le fond sans mettre en péril la signature de la convention-programme. Le Grand Conseil est informé de la signature des conventions-programmes et le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures mentionne les conventions-programmes signées, renouvelées et ayant fait l'objet d'avenants.

Annexe I

Accords intercantonaux

Chasse sur les lacs de Neuchâtel et de Morat

Entrés en vigueur en 2020, les nouveaux accords intercantonaux concernant la chasse sur les lacs de Neuchâtel et Morat apportent une réponse à l'augmentation de la population des cormorans et à la baisse conséquente de celle des corégones, soit l'espèce regroupant la féra et l'ombelle, entre autres. La révision des concordats a permis d'ajouter le cormoran dans la liste des espèces chassables et d'introduire un permis spécial pour les pêcheurs professionnels, qui leur donne la possibilité d'effectuer des tirs de cormorans depuis leur bateau, dans un rayon de cent mètres. En parallèle à ces travaux, le Conseil d'État a modifié le règlement cantonal d'exécution de la loi sur la faune pour préciser les modalités relatives à l'examen de chasse pour ce permis spécial et prévoir la possibilité d'étendre la pratique des lacs de Neuchâtel et Morat au lac Léman. Il a approuvé la modification des concordats intercantonaux concernant la chasse sur les lacs de Neuchâtel et Morat le 12 février 2020. Les concordats sont entrés en vigueur le 27 mai 2020.

Échanges linguistiques

Les échanges linguistiques d'élèves entre le Pays-d'Enhaut et le Saanenland ont déjà une longue histoire. Une nouvelle convention liant les cantons de Vaud et de Berne a été introduite pour régler ces échanges menés sur une base volontaire. Le texte fixe un cadre financier équitable et reprend les standards nationaux qui se sont développés au niveau intercantonal ces dernières années, dans un contexte de valorisation des échanges linguistiques. Ces standards portent surtout sur les tarifs couvrant les coûts réels de l'enseignement délivré par le canton d'accueil à un élève domicilié dans un autre canton. Chaque année, une dizaine d'élèves du Pays-d'Enhaut et du Haut Simmental-Gessenay profitent de ces échanges d'une durée d'un an. La convention a été adoptée par les deux gouvernements cantonaux le 29 avril 2020. Elle est en vigueur depuis la rentrée scolaire 2020.

Jeux d'argent

Afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent adoptée par le peuple en 2018, les cantons romands ont disposé de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour réviser le concordat sur les jeux d'argent et la convention romande sur les jeux d'argent. La loi fédérale sur les jeux d'argent renforce en particulier la protection contre l'addiction au jeu. Elle garantit que les bénéfices des jeux d'argent soient affectés à des buts d'utilité publique dans les domaines de la culture, du social, du sport et de l'environnement, et introduit des mesures pour lutter contre les jeux d'argent illégaux, notamment sur internet. Le Concordat sur les jeux d'argent crée la

Fondation suisse pour l'encouragement du sport, qui remplace l'actuelle Société du Sport-Toto pour la redistribution des fonds au sport national. La Convention romande sur les jeux d'argent prévoit quant à elle que les bénéfices des loteries et paris sportifs n'entrent pas dans les caisses générales de l'État. Une partie des bénéfices à distribuer, limitée à 30 % du bénéfice à répartir dans le canton, peut être gérée directement par le Conseil d'État ou par un service de l'État. Les deux projets de concordat et de convention ont été adoptés le 8 décembre 2020. Ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Convention d'objectifs de la HES-SO

Les travaux préparant les bases de négociation pour la Convention d'objectifs quadriennale 2021-2024 de la HES-SO touchent à leur fin. Cette convention s'inscrit dans le prolongement de l'exercice précédent et intègre les priorités et défis actuels, dont les questions liées au numérique, au développement durable, mais aussi à la relève et à la pénurie de professionnels dans certains secteurs, comme celui des soins. La convention d'objectifs s'inspire fortement de plusieurs buts et actions du Plan d'intentions cantonal des hautes écoles, ce qui assure une cohérence bienvenue. Elle a été formellement adoptée par le Comité gouvernemental le 17 septembre 2020 pour une signature en avril 2021, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2021.

Hôpital Riviera-Chablais

En 2019, l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais a été inauguré. La mise en exploitation de l'établissement demande la révision de la convention intercantonale entre le Canton de Vaud et celui du Valais. Le projet de convention sera finalisé au premier semestre 2021.

Le Conseil d'État peut conclure, sans l'approbation parlementaire, des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'État renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'État n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Annexe II

Consultations fédérales

En 2020, la Confédération a ouvert un peu moins d'une centaine de consultations fédérales, auxquelles le Canton de Vaud a répondu. Ci-dessous, figure une sélection des réponses du Conseil d'État.

Approvisionnement en gaz

Le Canton de Vaud, dans le cadre de la consultation fédérale, salue la volonté du Conseil fédéral d'établir une base légale claire à ce sujet. Il s'est toutefois opposé à une ouverture totale du marché du gaz, celle-ci allant à l'encontre de la transition énergétique actuellement en cours. En effet, une telle ouverture pourrait induire une augmentation de la consommation de gaz fossile, énergie non renouvelable. Il considère en revanche qu'une ouverture partielle, réservée aux seuls usagers industriels, est justifiée et soutient l'introduction d'une régulation visant à apporter davantage de transparence dans le processus de formation des tarifs. Enfin, le Conseil d'État demande plusieurs modifications du texte permettant de conserver une incitation aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.

Énergie

Renforcer la production décentralisée d'électricité et mieux intégrer les énergies renouvelables dans le marché de l'électricité: voici l'objectif du projet de révision de la loi sur l'énergie. À cet effet, il vise en particulier à prolonger jusqu'en 2035 et à renforcer les mesures d'encouragement de la production d'électricité renouvelable. Le Conseil d'État soutient globalement ce projet, à l'instar de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, mais demande que les objectifs de développement soient revus à la hausse et que les contributions d'investissement pour la rénovation de grandes centrales hydrauliques soient maintenues et assurées. Enfin, le Conseil d'État estime important que la limite pour bénéficier d'une aide d'investissement dans le domaine éolien soit abaissée à 5 MW de sorte à encourager son développement.

Coûts de la santé

Le deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts veut instituer un premier point de contact en cas de problème de santé, définir des réseaux de soins coordonnés, fixer des tarifs de référence pour les traitements hospitaliers dans un établissement hors canton et transmettre les factures à l'assuré par voie électronique. Ce projet fait figure de contre-projet indirect à l'initiative « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) ». Le Conseil d'État y est globalement favorable, sous quelques réserves de détail. Il salue en particulier le fait que ce projet de

loi reconnaît pleinement le rôle des cantons en tant que responsables de la couverture et du pilotage des soins, et leur donne de réelles compétences.

Travailleur·euse·s détaché·e·s

Ce projet a vise à obliger les entreprises de détachement à garantir à leurs travailleur·euse·s le salaire minimum cantonal dans les cantons qui connaissent un tel système. Le contrôle de la conformité à ces mesures sera du ressort des cantons, la Confédération participant aux coûts d'exécution. En cas de défaut d'exécution ou d'exécution imparfaite, une retenue ou la restitution des subventions fédérales est prévue. Le Conseil d'État considère qu'il n'est pas acceptable que les conséquences financières d'une mauvaise exécution des mesures d'accompagnement incombent aux cantons uniquement, alors que les contrôles menés par les inspecteur·trice·s du marché du travail sont placés sous l'égide d'une commission tripartite, comprenant également des représentant·e·s syndicaux et patronaux. La facturation de l'intérêt moratoire sur les sommes restituées ne devrait pas être systématique; il devrait s'agir d'une possibilité applicable uniquement en cas de manquements caractérisés

Primes maladie impayées

Le projet de loi vise à ne plus préteriter les jeunes adultes pour des arriérés de paiement de leurs parents. Il veut aussi permettre aux cantons de reprendre la gestion des actes de défaut de biens à la place des assureurs. Le Conseil d'État est favorable à ces deux dispositions. Il considère toutefois que la cession par les assureurs des actes de défaut de biens aux cantons doit se faire sans augmentation du pourcentage du montant pris en charge par les cantons, qui est actuellement de 85 % et que le projet prévoit de porter à 90 %. La modification de la loi prévoit encore que les assuré·e·s en défaut de paiement sont affilié·e·s à un modèle d'assurance limitant le choix du fournisseur de prestations et propose l'abolition des listes cantonales des assuré·e·s en défaut de paiement. Le Conseil d'État est également favorable à ces modifications.

Exécution des sanctions

L'assistance de probation au terme de l'exécution d'une peine, la composition et la saisine de la commission d'évaluation de la dangerosité des délinquant·e·s et l'attribution au tribunal de compétences pour lever, modifier ou prolonger une mesure, viennent réviser le dispositif actuel d'exécution des sanctions en droit pénal, y compris pour les mineur·e·s. Aux yeux du Conseil d'État, l'introduction de la qualité pour recourir de l'autorité d'exécution paraît incongrue au regard du principe de la

séparation des pouvoirs. Cette révision engendrerait une charge de travail supérieure pour l'Office d'exécution des peines ainsi qu'une augmentation budgétaire liée à un accroissement important des cas de figure soumis à un préavis. Enfin, la prolongation du suivi par l'assistance de probation au-delà de l'exécution de la sanction ne se justifie pas : si la personne présente encore un niveau de dangerosité, c'est une mesure thérapeutique qui doit être exécutée.

Pistes cyclables

Acceptée à plus de 70 %, le contre-projet à l'« Initiative vélo » inscrit dans la Constitution fédérale les voies cyclables, au même titre que les chemins et randonnées pédestres. Le Conseil fédéral a soumis en consultation la loi d'application de ce nouvel article constitutionnel. Globalement, le Conseil d'État estime que le projet de loi répond aux attentes en traitant non seulement de la planification des réseaux cyclables, mais en fixant également la qualité des aménagements qui lui sont associés. Le Conseil d'État soulève toutefois que le rôle de la Confédération, dans ce domaine de compétence cantonale, reste flou, notamment en matière de financement. Ainsi, il demande que la Confédération prenne en charge le financement des aménagements cyclables, inscrits dans les planifications nationales et cantonales, lorsqu'ils se situent dans le domaine de compétence fédéral, ainsi que les coûts liés à leur entretien et à leur exploitation.

Économie sucrière

Le canton de Vaud est le plus grand producteur de betteraves à sucre en Suisse. Dans le cadre d'une consultation de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national, le Conseil d'État s'est globalement prononcé en faveur du projet qui vise à soutenir ce domaine. Des mesures sont d'autant plus opportunes que deux maladies affectant la betterave sont récemment apparues et pèsent sur la situation des exploitations productrices. Le Conseil d'État soutient en particulier le maintien de la protection douanière minimale de 7 francs par 100 kg de sucre et l'inscription et la contribution aux productions de betteraves destinées à la fabrication de sucre. Pour le Conseil d'État, cette contribution de 2100 francs par hectare doit être versée sans répartition plus précise, indépendamment du type de culture et sans être liée aux paiements directs.

La loi fédérale sur les consultations fixe les principes généraux de la procédure de consultation et vise à associer les cantons et les milieux intéressés à l'élaboration des décisions de la Confédération. La phase de consultation a lieu en cas de révision de la Constitution, de dispositions légales importantes (lois), de traités internationaux et d'ordonnances. Le canton dispose d'une période de trois mois pour examiner si un projet mis en consultation est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté. Les entités de l'administration cantonale intéressées par le dossier sont alors consultées ; l'avis du canton est par la suite exprimé par le Conseil d'État. Tout impact pour le canton suscité par les projets en consultation doit être clairement explicité dans la réponse gouvernementale, notamment lorsqu'il existe un éventuel risque de centralisation des compétences cantonales au niveau fédéral ou de transferts de charges de la Confédération vers les cantons, mais également si une recherche de solutions sur le plan intercantonal est nécessaire.

Réponses du Conseil d'État en ligne

www.vd.ch > Thèmes > État, Droit, Finances > affaires extérieures > réponses du Conseil d'État aux consultations fédérales

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

au 31 décembre 2020

Conférences intercantionales nationales		
Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction supplémentaire éventuelle
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	M ^{me} Cesla Amarelle	Membre du comité
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	M ^{me} Cesla Amarelle	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Vice-présidente
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	M ^{me} Rebecca Ruiz	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	M ^{me} Rebecca Ruiz	
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	M ^{me} Christelle Luisier Brodard	
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	M ^{me} Nuria Gorrite	Membre du comité
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	M. Philippe Leuba	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	M. Philippe Leuba	Président
Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	M. Philippe Leuba	Membre du comité

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin

Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction supplémentaire éventuelle
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	M. Pascal Broulis	Président
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	M ^{me} Cesla Amarelle	
Comité gouvernemental de la HES-SO	M ^{me} Cesla Amarelle	Vice-présidente
Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence romande des chefs des départements compétents en matière de police des étrangers concernant la Fondation romande de détention (CRDPE-LMC)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	M ^{me} Rebecca Ruiz	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	M ^{me} Christelle Luisier Brodard	
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	M ^{me} Nuria Gorrite	Vice-présidente
Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ)	M. Philippe Leuba	Vice-président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique	M ^{me} Nuria Gorrite	Présidente

Conférences transfrontalières

Conseil du Léman	M. Pascal Broulis	Président
Conférence transjurassienne	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Comité régional franco-genevois	M. Pascal Broulis	Membre de l'instance politique de coopération
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman	M ^{me} Béatrice Métraux	Membre de l'organe directeur de la Commission internationale
Grand Genève – GLCT	M ^{me} Christelle Luisier Brodard	Vice-présidente du Bureau de l'assemblée

